

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022



Assemblée générale

-Udaf de l'Ariège-

Mercredi 14 juin 2023 à 17 h 30

Salle de réunion Udaf 09

19, rue des Moulins 09000 Foix – Ariège

UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE L'ARIEGE

19 rue des Moulins • 09 000 FOIX

Siret 77665627400037 • APE 8899B

Reconnue d'utilité publique - ordonnance du 3 mars 1945

SOMMAIRE

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'UDAF DE L'ARIÈGE	3
I. LES MISSIONS OFFICIELLES DE L'Udaf	3
II. LES ADHÉRENTS DE L'Udaf.....	3
a. Les fédérations et associations familiales	4
b. Cartographie des associations adhérentes à l'Udaf de l'Ariège, année 2022.....	5
c. Les familles adhérentes à l'Union.....	6
III. ORGANIGRAMME DE L'Udaf DE L'ARIÈGE AU 31 DÉCEMBRE 2022.....	6
a. L'équipe bénévole de l'Udaf.....	7
b. L'équipe salariée de l'Udaf	7
IV. LES INSTANCES POLITIQUES ET INSTITUTIONNELLES	8
a. L'assemblée générale.....	8
b. Le conseil d'administration.....	8
c. Le bureau	9
d. Les commissions statutaires.....	10
II. ANIMATION DE L'UNION, DÉVELOPPEMENT ET COMMUNICATION	10
I. SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DE L'UNION DÉPARTEMENTALE.....	10
a. Soutien financier	10
b. Soutien matériel.....	10
II. COMMUNICATION	11
a. L'emblème, le logo.....	11
b. La signature : « Unis pour les familles »	11
c. Le site Internet de l'Udaf : www.udaf09.fr	12
d. Des outils complémentaires alimentés régulièrement : la page Facebook de l'Udaf et les groupes d'entraide entre parents via Facebook.....	13
e. L'Udaf dans la presse	14
III. CONNAÎTRE LES FAMILLES, LES REPRÉSENTER ET DONNER AVIS	15
I. OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DES FAMILLES.....	15
a. Résultats de l'enquête	15
II. REPRÉSENTER L'ENSEMBLE DES FAMILLES DE L'ARIÈGE, UNE MISSION LÉGALE	16
a. Ensemble des mandats	16
III. MANDATS DE REPRÉSENTATION AU TITRE DE L'Udaf OCCITANIE	24
IV. LES ACTIONS ET SERVICES EN FAVEUR DES FAMILLES.....	24
I. ACCUEILLIR, INFORMER ET ORIENTER LES FAMILLES	24
II. SECRÉTARIAT DE LA MÉDAILLE DE LA FAMILLE.....	25
III. LANGUE FRANÇAISE : MAÎTRISE ET PERFECTIONNEMENT	25
IV. ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS ET RÉSEAUX D'ENTRAIDE ENTRE FAMILLES	27
a. La bibliothèque mobile « soutien à la parentalité »	27
b. Réseaux d'entraide entre parents via le réseau social Facebook	28
c. <i>Familles en fête</i> : entre parentalité, pédagogie et détente	29
d. Des livres à soi	30
e. Les ateliers parentalité à Lavelanet	33
V. INFORMATION ET SOUTIEN AUX AIDANTS FAMILIAUX (ISAF).....	33
a. Les Semaines d'information sur la santé mentale (SISM).....	33
VI. HABITAT INCLUSIF - FAMILLE-GOUVERNANTE	34
a. Présentation générale.....	34

b. Organisation du dispositif.....	36
VII. ACTION NUMÉRIQUE.....	36
a. Préambule	36
b. « Numérique éthique tour ».....	37
VIII. AIMER LIRE EN S'AMUSANT.....	38
a. Objectifs de l'action.....	38
b. Déroulé des ateliers.....	39
V. RÉSEAU : URAF - UNAF.....	39
I. UNION RÉGIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES D'OCCITANIE (Uraf).....	39
a. Conseils d'administrations et bureaux.....	39
II. UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (Unaf).....	40
a. Assemblée générale de l'Unaf.....	40
b. Veille documentaire et appui technique.....	40
VI. ÉLÉMENTS FINANCIERS.....	41
I. RAPPORT FINANCIER 2022.....	41
II. COMPTES 2022.....	42
III. PRÉVISIONNEL 2023.....	71

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'Udaf DE L'ARIÈGE

I. LES MISSIONS OFFICIELLES DE L'Udaf

- Donner avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial.
- Représenter officiellement les familles auprès des pouvoirs publics.
- Gérer les services familiaux confiés par les pouvoirs publics.
- Défendre les intérêts matériels et moraux des familles, s'ils sont mis en cause, en exerçant l'action civile devant les juridictions.

43 398
familles
représentées

Ces missions sont confirmées par la loi de 1975 et inscrites à l'article L 211-3 du Code de l'action sociale et des familles.

L'Udaf a pour mission de représenter l'ensemble des familles françaises et étrangères du département soit un peu moins de 43 398 familles¹. Son action s'étend au-delà de ses stricts adhérents.

II. LES ADHÉRENTS DE L'Udaf

16
associations
3
fédérations

Les unions départementales des associations familiales sont composées par les associations familiales ayant leur siège social en Ariège qui apportent à ces unions leur adhésion, ainsi que les fédérations regroupant exclusivement dans le département les associations qui ont pour but essentiel la défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux, soit de toutes les familles, soit de certaines catégories d'entre elles.

Dans le cadre de son plan de développement associatif, l'Udaf a continué son travail de rencontres et de prises de contacts avec des associations pouvant être agréées. Ainsi, l'Udaf de l'Ariège regroupe au 31 décembre 2022, 16 associations adhérentes, 3 associations associées et 3 fédérations départementales d'associations familiales.

¹ Chiffres INSEE les plus récents (2019).

a. Les fédérations et associations familiales

♦ Mouvements familiaux à recrutement général

- La Fédération Départementale des Associations Familiales Catholiques :
 - Association Familiale Catholique de Basse-Ariège
 - Association Familiale Catholique du Pays d'Olmes - Mirepoix
- La Confédération Départementale des Associations Familiales Laïques :
 - Association Familiale Laïque de Basse Ariège
 - Association Familiale Laïque du Pays de Foix / Haute-Ariège / Couserans
 - Association Familiale Laïque du Pays d'Olmes
- La Fédération Départementale des Unions Familiales Laïques :
 - Union Familiale Laïque de Pamiers
 - Union Familiale Laïque du Plantaurel
- La Fédération Départementale des Associations Familiales Rurales :
 - Association Familles Rurales du Haut-Couserans
- Une association à recrutement général :
 - Association Familiale Protestante TransMission 09

♦ Mouvements familiaux à recrutement spécifique

- L'association des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de l'Ariège (ADAPEI)
- L'association Enfance et Familles d'Adoption (EFA)
- L'association des Paralysés de France (APF)
- L'Union Nationale des Familles et Amis de Malades et/ou Handicapés Psychiques (UNAFAM)

♦ Associations familiales indépendantes

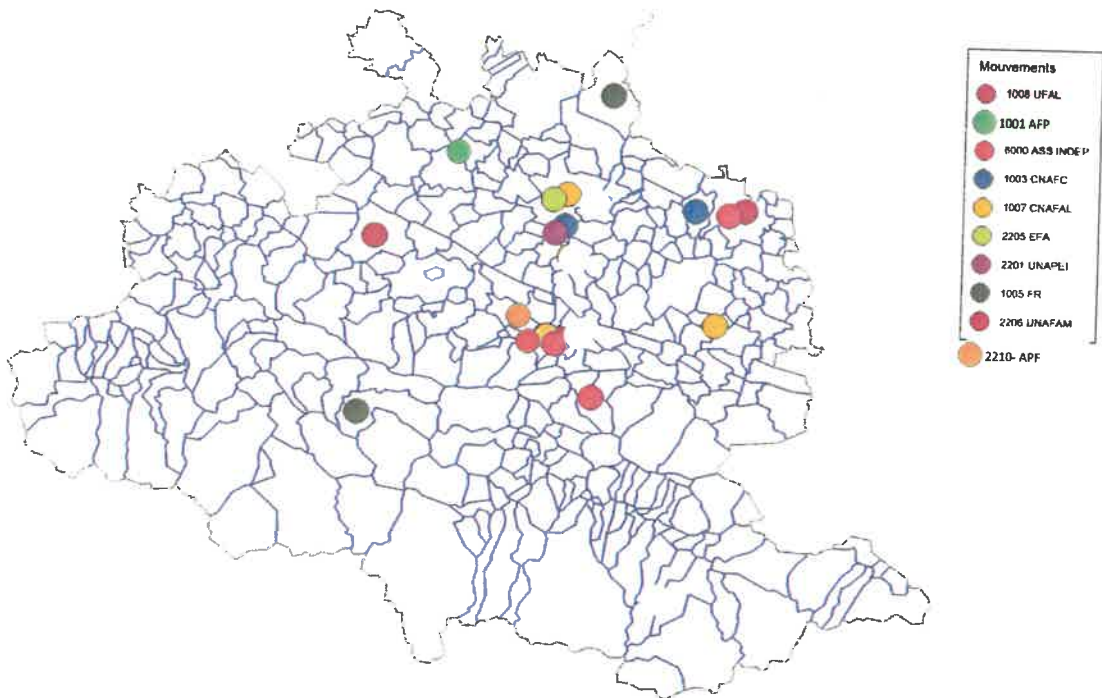
- Bleu Printemps
- Association Familiale de Mirepoix
- Association Familiale de Saint Paul de Jarrat

♦ Membres associés

- Association pour l'enseignement aux enfants malades de l'Ariège (AEEMA)
- France Alzheimer Ariège
- Association départementale pour la sauvegarde de l'enfant aux aînés (ADSEA)

b. Cartographie des associations adhérentes à l'Udaf de l'Ariège, année 2022

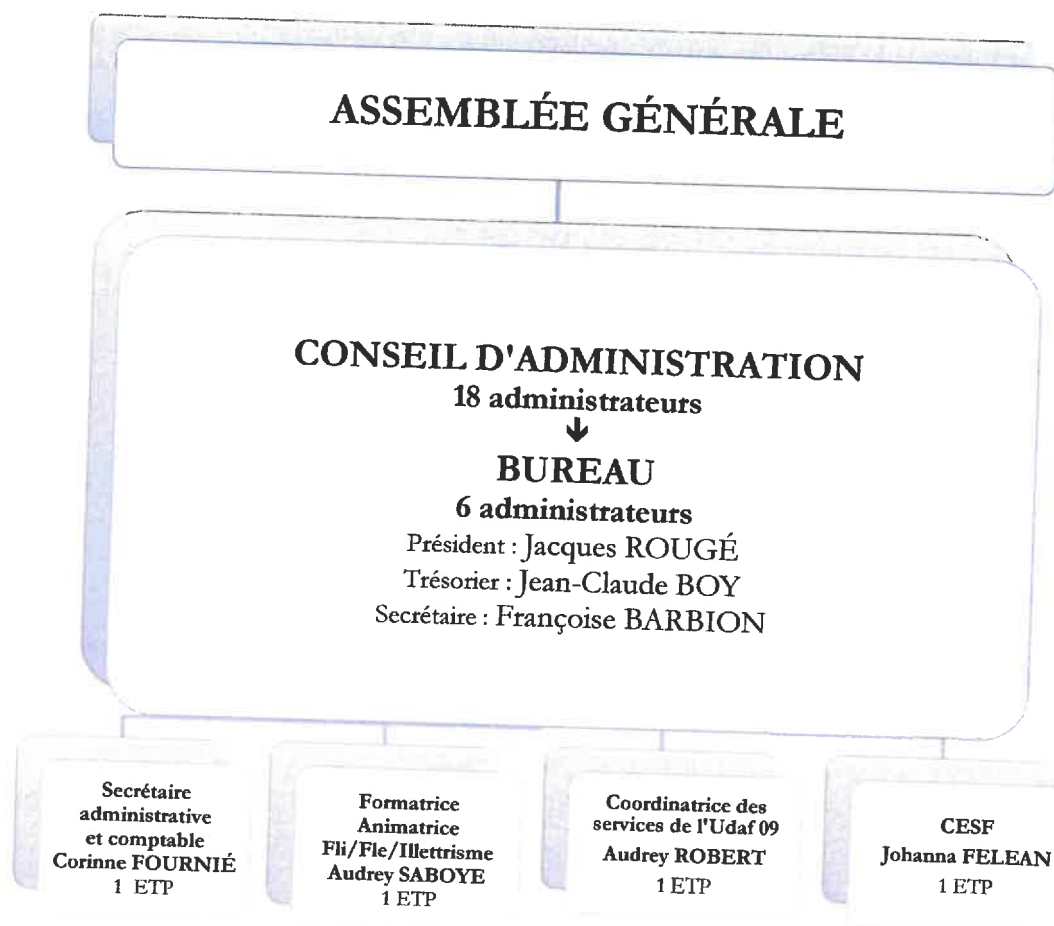
Les associations 2013
09 - Ariège



c. Les familles adhérentes à l'Union

En 2022, 964 familles (2 122 suffrages) adhèrent aux associations familiales. Le nombre de familles adhérentes et de suffrages est en augmentation par rapport aux années précédentes.

III. ORGANIGRAMME DE L'Udaf DE L'ARIÈGE AU 31 DÉCEMBRE 2022



a. L'équipe bénévole de l'Udaf



L'activité de l'Udaf est possible grâce à l'investissement de 18 administrateurs et d'une trentaine de bénévoles actifs au quotidien tant par leur mandat de délégué familial que dans la réflexion menée au sein des commissions (cf. points suivants). Sur des missions plus ponctuelles, le conseil d'administration s'appuie sur les compétences et/ou la disponibilité des administrateurs, notamment sur la question des archives et du recrutement du personnel ou les petits travaux de maintenance du bâtiment.

b. L'équipe salariée de l'Udaf



L'équipe est composée de 4 salariées en CDI à temps plein.

Chaque salariée a des missions et tâches définies au sein de l'Udaf et peut être sollicitée en conséquence :

♦ La formation du personnel

Les salariées bénéficient d'une enveloppe annuelle d'UNIFAF (OPCO) pour la formation professionnelle.

Salariées	Formations	Date & nombre total d'heures	Organismes de formation, lieux
Audrey ROBERT	<i>Des livres à Soi</i>	14 h	UDAF, l'Ecole du Livre Jeunesse de Montreuil
Audrey ROBERT	<i>"Sexualité et usage d'Internet chez les jeunes"</i>	2 h	DRAPPS
Audrey ROBERT	La santé et le bien-être des enfants victimes de violences intrafamiliales	2 h	DRAPPS
Audrey ROBERT	Prévention du suicide	7 h	ARS
Audrey ROBERT	<i>Webinaires Habitat Inclusif</i>	21 h	
Audrey ROBERT	Développer et soutenir le développement des compétences psychosociales des enfants et ados	14 h	IREPS/DRAPPS
Audrey ROBERT	Soutenir la parentalité des familles vulnérables	8 h	ARS
Audrey ROBERT	Accès aux pratiques	1 jour	Colloque Respirations

	culturelles, artistiques, scientifiques comme outil de lutte contre la pauvreté		
Johanna FELEAN	Effectivité des droits et accompagnements des usagers : un évident paradoxe	7 h	M.A.I.S
Johanna FELEAN	Découverte d'outils pédagogiques autour de la gestion quotidienne du budget	3 h	Ressources et territoires
Audrey SABOYE	Journée échanges de pratiques FLI	7 h	Ressources et Territoires
Audrey SABOYE	Former à distance : nouveaux outils et pratiques en formation linguistique (en ligne)	20 h	Ressources et Territoires
Corinne FOURNIÉ	Adhélis	4 h	UNAF
Corinne FOURNIÉ	Convention objectif UDAF/UNAF	4 h	UNAF
Corinne FOURNIÉ	Institution	1,5 h	UNAF
Corinne FOURNIÉ	Note de frais	1,5 h	UNAF

IV. LES INSTANCES POLITIQUES ET INSTITUTIONNELLES

a. L'assemblée générale

Elle définit les orientations, élit les administrateurs (1 année sur 2) et valide annuellement l'activité de l'institution. Elle se réunit généralement une fois par an, courant juin.

b. Le conseil d'administration

Le conseil d'administration prend les décisions qui s'imposent pour le fonctionnement de l'Udaf.

Les administrateurs sont élus pour 4 ans, pour moitié par les membres de l'assemblée générale et désignés par leur mouvement pour l'autre moitié. Le conseil d'administration est renouvelable tous les 2 ans.

Le conseil d'administration est composé au 31/12/2022 de dix-huit membres.

ADMINISTRATEURS ÉLUS

▪ Renouvelable en 2023 (élus en 2019) : 6 administrateurs

BARBION Françoise	BLEU PRINTEMPS
CARALP Jean-Pierre	EFA
DE KERIMEL François	AFC PAYS D OLMES
RINALDI François	AFL FOIX HAUTE ARIÈGE COUSERANS
ROUGÉ Jacques	AFL PAYS D OLMES
LAGARDE Danielle (démission en 2021)	EFA (à remplacer)

▪ Renouvelable en 2025 (élus en 2021) : 6 administrateurs

BOY Jean-Claude	AFL FOIX-HAUTE ARIÈGE-COUSERANS
COUGOUREUX Patrick	AFL FOIX-HAUTE ARIÈGE-COUSERANS
CRÉTÉ Rémi	AFC BASSE ARIÈGE
DE KERIMEL Marie-Hélène	AFC PAYS D OLMES-MIREPOIX
KIRSCH Thérèse	AFL PAYS OLMES
MAUREL Pierre	AFC BASSE ARIÈGE

ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS

AGERT Henriette	UNAFAM
AUTHIÉ Édith	AFL FOIX – HAUTE ARIÈGE – COUSERANS
GIRONCE Jacques	AFC PAYS D'OLMES MIREPOIX
JUNCA Daniel	ADAPEI
PLAZA Julien	AFL FOIX – HAUTE ARIÈGE – COUSERANS
CRÉTÉ Nadia	AFC BASSE - ARIÈGE
TACNET Muriel	EFA

♦ Réunions du conseil d'administration en 2022 :

Le conseil d'administration s'est réuni trois fois, le 24 janvier, le 19 mai et le 10 octobre 2022.

c. Le bureau

Le bureau traite des affaires courantes et ses membres sont élus pour une durée de deux ans renouvelables.



Le bureau reste inchangé :

président : Jacques ROUGÉ
secrétaire : Françoise BARBION
trésorier : Jean-Claude BOY

MEMBRES DU BUREAU au 31/12/2022			
ROUGÉ	Jacques	AFL Pays d'Olmes	président
BOY	Jean-Claude	AFL Foix Haute-Ariège Couserans	trésorier
BARBION	Françoise	Bleu Printemps	secrétaire
AGERT	Henriette	UNAFAM	vice-présidente
de KERIMEL	François	AFC Mirepoix Pays d'Olmes	vice-président
JUNCA	Daniel	ADAPEI	membre

♦ **Réunions du bureau en 2022 :**

Le bureau s'est réuni 2 fois le 22 septembre et le 5 décembre 2022.

d. Les commissions statutaires

♦ **La commission de contrôle**

Au 31 décembre 2022, la commission de contrôle est composée de trois administrateurs : Henriette AGERT, Édith AUTHIÉ et Françoise BARBION.

La commission de contrôle s'est réunie à une reprise en 2022 : le 24 février.

♦ **La commission financière**

Au 31 décembre 2022, la commission financière est composée de trois administrateurs : Jean-Claude BOY (président de la commission, trésorier), Françoise BARBION, Jacques ROUGÉ. La commission ne s'est pas réunie en 2022.

II. ANIMATION DE L'UNION, DÉVELOPPEMENT ET COMMUNICATION

I. SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DE L'UNION DÉPARTEMENTALE

a. Soutien financier

Chaque année, l'Udaf répartit 10 % de son fonds spécial aux fédérations et associations adhérentes. Ces subventions représentent 11 842,21 € et permettent de contribuer au fonctionnement et aux activités des associations familiales.

b. Soutien matériel

L'Udaf met à la disposition des fédérations et associations adhérentes, sur simple demande, ses salles de réunion ainsi que du matériel (ordinateur portable, vidéoprojecteur). C'est le cas régulièrement pour nos associations adhérentes (EFA, UNAFAM, etc.) mais aussi pour des associations adhérentes aux UDAF limitrophes et qui ont une activité en Ariège (association « Un Enfant Des Parrains »).

L'Udaf propose aussi des mises à disposition de bureaux privatisés. L'AFL Foix Haute-Ariège Couserans et le CDAFAL louent un bureau au 1^{er} étage du bâtiment, ainsi que Bleu Printemps et APF France Handicap.

II. COMMUNICATION

Nouvelle identité visuelle et nouveau site internet de l'Udaf, pour un accès plus facile à l'information pour les familles.

Dans le cadre d'une réflexion autour de son identité visuelle et de ses outils, l'Udaf a sa nouvelle identité visuelle et son nouveau site Internet.

L'Udaf communique hebdomadairement sur les réseaux sociaux et met son site internet à jour.

La nouvelle identité visuelle du réseau est adoptée par l'ensemble de celui-ci : l'Unaf, les Uraf et les Udaf. Une vidéo de présentation retrace les différents logos depuis 1945 et présente l'intérêt de cette nouvelle identité commune.

Vidéo à revoir ici : <https://www.youtube.com/watch?v=0X0C4LTIVqY&feature=youtu.be>

a. L'emblème, le logo

L'emblème symbolise l'union des unions, la France, le rayonnement de l'institution ainsi que la diversité des familles qui sont représentées et le pluralisme des associations.

b. La signature : « Unis pour les familles »

La signature réaffirme que notre réseau et les associations sont unis pour les familles et notamment pour améliorer leurs conditions de vie.



c. Le site Internet de l'Udaf : www.udaf09.fr



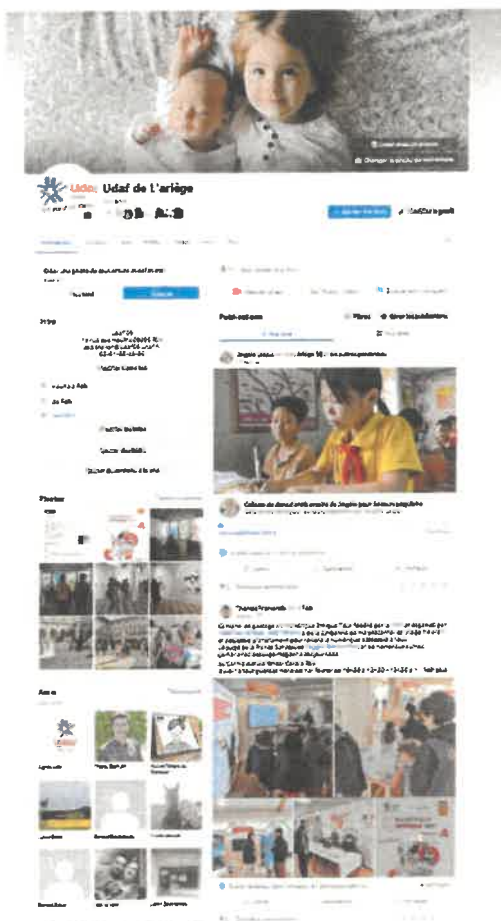
L'Udaf a opté pour une interface épurée et lisible afin que les familles accèdent facilement à l'information. De plus, afin de toucher l'ensemble des familles, dont les plus jeunes, les visuels se veulent modernes et représentatifs de la société actuelle.

Le site est composé d'articles « À la une » pour évoquer l'actualité de l'Udaf ainsi que des menus déroulant en partie supérieure pour approfondir les sujets et présenter l'Udaf sous toutes ses facettes.

d. Des outils complémentaires alimentés régulièrement : la page Facebook de l'Udaf et les groupes d'entraide entre parents via Facebook.

725
Abonnés

Cette page reprend les actualités des familles notamment sur les questions de politiques familiales et les positions du réseau Unaf-Uraf-Udaf, les événements de l'Udaf et des focus sur les activités, ainsi que les informations relatives aux associations membres de l'Union.



La page Facebook de l'Udaf 09 est enrichie et voit sa popularité progresser et de nouveaux abonnés à la page qui suivent ses actualités.

Au 31 décembre 2022, la page de l'Udaf compte 653 personnes qui aiment et 725 qui sont abonnées. Ce chiffre continue d'augmenter.

Parmi les personnes qui suivent l'actualité de la page, l'Udaf dénombre des familles ainsi que des professionnels d'institutions, d'associations et/ou de structures en relation avec les familles parmi lesquelles la préfecture de l'Ariège, le conseil départemental, les partenaires, l'Uraf et d'autres Udaf qui interagissent parfois avec le contenu.

En 2022, les publications qui ont été mises en ligne ont évoqué des thèmes variés : parentalité, numérique, habitat inclusif, la lecture, le lien sur des plateformes du réseau national, des actualités nationales ou régionales ou départementales concernant la famille, les actions des associations adhérentes.

Des groupes d'entraide Facebook entre parents, un par bassin de vie : 9 groupes « parentalité ». Ces groupes permettent d'aborder des actualités locales, et aux familles de partager entre elles. Présent sur ce réseau social depuis 2014, l'Udaf partage des informations diversifiées et généralistes sur les familles (politique familiale, prévention, consommation, etc.) ainsi que sur ses activités propres (café des parents, cours de français langue d'intégration, etc.). En 2022 : Foix (53 membres), Pamiers (47 membres), St-Girons (40 membres), Mazères-Saverdun (26 membres), Tarascon (16 membres), Mirepoix (13 membres), Lézat (49 membres), Ax (27 membres), Lavelanet (23 membres), soit 294 membres au total (22 membres supplémentaires par rapport à 2021). La page relaye aussi l'activité de ses associations membres lorsque celles-ci nous les transmettent.

e. L'Udaf dans la presse

L'Udaf a produit plusieurs communiqués de presse durant l'année afin d'informer à la fois sur des positions nationales et des activités locales.

La presse a relayé une partie de ces communiqués permettant ainsi de diffuser les informations de l'Udaf auprès d'un large public et ainsi - au fur et à mesure - mieux faire connaître l'union, ses missions, ses positions et ses activités.



/DDM

5^e édition de Familles en fête ce dimanche à Foix

Ce dimanche de 11 heures à 17 heures, l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Ariège (Udaf09) organise la 5^e édition de « Familles en fête ». Cette édition se déroulera, comme l'année dernière, au parc Bouyehères, à Foix à partir de 11 heures et jusqu'à 17 heures. « Familles en fête, c'est d'abord l'idée de proposer une journée accessible à tous », indique l'organisation. « Totalelement gratuite, cette journée » permet de passer du temps, de partager des moments de complicité entre parents et enfants. »

Des activités pour tous

Les familles présentes aujourd'hui au parc Bouyehères à Foix pourront profiter des nombreuses activités et ateliers proposés par l'équipe de l'Udaf 09. Il sera proposé des balades en calèche dans le parc, des châteaux gonflables, de la sculpture sur ballon ou encore un stand maquillage. Il y aura également des lectures de contes, des jeux d'écriture, des jeux géants ou encore des massages parents/enfants. Les personnes présentes pourront aussi profiter d'une animation aux gestes de premiers secours.

Comme lors des éditions précédentes, une photographie de famille sera offerte « pour garder un souvenir de ce moment ». Dans une ambiance conviviale et bon enfant, les familles pourront pique-niquer sur place ou profiter d'un food truck sur place (service payant). Un stand de crêpes est également prévu sur place.

La journée se terminera par le tirage au sort d'une tombola et par un goûter, offert par l'Udaf 09, aux enfants.

D.S.

III. CONNAÎTRE LES FAMILLES, LES REPRÉSENTER ET DONNER AVIS

I. OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DES FAMILLES

L'Udaf a fait le choix de se doter d'un observatoire à l'échelle départementale en 2010. Il permet de conduire des enquêtes auprès des familles afin de leur donner directement la parole, de mieux connaître les réalités auxquelles elles sont confrontées, d'identifier leurs besoins et ainsi, de mieux les représenter et les défendre. Cet apport de connaissances est une réelle plus-value qui alimentera toutes les propositions et réflexions menées auprès des diverses institutions dans lesquelles les bénévoles de l'Udaf siègent au nom des familles.

L'échantillon est issu de la mise à disposition, par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), d'un fichier - anonymisé et aléatoire - d'adresses d'allocataires CAF au 31 décembre 2022.

Cet observatoire est financé en partie par la CAF.

a. Résultats de l'enquête

Dans le cadre de l'Observatoire des familles du réseau Unaf-Uraf-Udaf, l'Udaf publie une enquête inédite sur la conciliation vie familiale-vie professionnelle, réalisée fin 2022 par l'institut Opinion Way. Les réponses d'un échantillon de parents du département y sont comparées à celles des 2 500 parents enquêtés en France, afin de dégager les ressemblances et les spécificités de notre territoire.

Avoir du temps pour ses enfants : un enjeu de société majeur !

La question de la conciliation des parents actifs au cœur des débats

Le débat sur la réforme des retraites a permis de faire émerger des débats déterminants pour notre société et l'équilibre de notre modèle de protection sociale : la qualité de vie au travail, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la question des interruptions de carrière ou de réduction de temps de travail liées à la parentalité. La pénurie de travailleurs dans certains secteurs d'activité (alors qu'un niveau élevé de chômage se maintient) a aussi rendu visibles les aspirations de nombreux actifs à un meilleur équilibre entre leur vie familiale et leur vie professionnelle. L'enquête menée par Opinion Way à la demande du réseau Unaf Uraf Udaf apporte des éléments riches et précieux de compréhension de ces besoins et de ces attentes.

Le thème 2022 est : Enquête sur la conciliation vie familiale - vie professionnelle des parents dans notre département. Les résultats seront publiés en 2023.

II. REPRÉSENTER L'ENSEMBLE DES FAMILLES DE L'ARIÈGE, UNE MISSION LÉGALE

Plus de
80
mandats

Depuis l'ordonnance prise par le gouvernement provisoire de la République Française le 3 mars 1945, les Udaf ont pour mission de : « représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'État, la région, le département, la commune ».

Voulue par le législateur afin que les pouvoirs publics disposent d'un interlocuteur officiel pour parler au nom des familles lorsque leurs intérêts sont concernés, l'ensemble du réseau Unaf – Uraf – Udaf est mobilisé chaque jour sur le terrain pour mettre en œuvre cette mission.

Lors de ces conseils et instances, les délégués du personnel ont pour mission principale de faire valoir le point de vue des familles. Ils portent une parole qui repose sur une connaissance de celles-ci et de leur diversité.

Chaque semaine, les bénévoles mandatés par l'Udaf s'investissent et mènent cette mission essentielle.

a. Ensemble des mandats

En 2022, de nouvelles représentations ont été pourvues, des mandats renouvelés et des remplacements opérés. Au mois d'avril, une réunion de rencontre et de présentation des missions et actions de l'Udaf a eu lieu avec les nouveaux représentants familiaux CAF et CPAM.

HABITAT & CADRE DE VIE				
MANDAT	Collège	NOMINATION	TITULAIRES	SUPLÉANTS
Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées - PDALPD		Conseil Départemental et la DDE	François RINALDI	
Fonds Unique Habitat - Comité de pilotage		Conseil Départemental de l'Ariège	François RINALDI	
Fonds Unique Habitat - Commission FUH		CAF	François RINALDI	

Commission d'amélioration de l'habitat - ANAH		Préfecture de l'Ariège	Julien PLAZA	Françoise BARBION
Commission départementale de conciliation.	Collège des locataires	Direction départementale des territoires, service aménagement urbanisme habitat (SAUH) Habitat logement.	Françoise BARBION	Édith AUTHIÉ
Office public de l'habitat : Conseil d'administration		OPH	Françoise BARBION	
Office Public de l'Habitat : Commission d'attribution des Logements (CAL)		OPH	Françoise BARBION	
Commission départementale de médiation (droit au logement opposable / Loi DALO).	Au titre des représentants des associations agréées dont l'objet est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.	DDCSPP - service politiques sociales	Françoise BARBION	Julien PLAZA+ Jacques ROUGÉ
Commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX)		Préfecture de l'Ariège	Patrick DESTREM	
Commission d'attribution de logements du programme PST - PAYS COUSERANS		Syndicat Mixte du Pays Couserans	Henriette AGERT	

Commission Départementale de la Sécurité Routière		Préfecture de l'Ariège	Jacques ROUGÉ	
Conférence intercommunale pour le logement Couserans		Communauté de communes Couserans Pyrénées	Michèle DOUIN	
Comité de pilotage Programme local de l'habitat (PLH)		Communauté de Communes du Pays de Pamiers	François RINALDI	

PSYCHOLOGIE, SOCIOLOGIE & DROIT DE LA FAMILLE				
MANDAT	Collège	NOMINATION	TITULAIRES	SUPLÉANTS
Conseil local et départemental de sécurité et de prévention de la délinquance : Assemblée Plénière		Commune de Foix	Jean-Pierre CARALP	Françoise BARBION
Commission d'Agrément des familles d'adoption		Conseil Départemental de l'Ariège	Grégoria CUVIER	Thérèse GRANAT
Observatoire départemental de l'enfance, de la jeunesse et de la famille		Conseil Départemental	Jacques ROUGÉ	Audrey ROBERT
Conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de		Préfecture de l'Ariège	Jean-Pierre CARALP	

lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes				
Conseil de Famille des pupilles de l'État		DDCSPP	Nathalie PUGET	Janice PEYRÉ
Crèche familiale de Saint-Girons			Henriette AGERT	Françoise BARBION
Commission de recours gracieux		Conseil Départemental de l'Ariège	Lily CHIREUX	Marie-José DELCROIX
Accessibilité des personnes handicapées		Mairie de Foix	Françoise BARBION	
Commission départementale des Soins Psychiatriques de l'Ariège (CDSP)	Représentant des usagers	ARS -	Françoise BARBION	
Commission intercommunale accessibilité		Communauté d'agglomération Foix –Varilhes	Françoise BARBION	
Création de la Maison des adolescents		ARS – Délégation territoriale de l'Ariège	Jacques ROUGÉ	

ÉDUCATION & FORMATION				
MANDAT	Quel collège ?	NOMINATION	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Commission départementale de suivi de l'assiduité scolaire		Inspection académique	Jean-Claude BOY	
Centre inter-institutionnel de bilans de compétences : Conseil d'administration		CIBC	Jean-Claude BOY	
Les Francas – Foix		Les Francas	Patrick COUGOUREUX	

Conseil départemental de la Jeunesse, des sports et de la vie associative	collège des représentants des associations familiales et des associations ou groupements de parents d'élèves	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations	Michèle DOUIN	
Jeunesse au Plein Air		Ligue de l'Enseignement	Édith AUTHIÉ	
Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN)	Au titre des "personnalités compétentes dans le domaine économique, social, éducatif ou culturel". Sur proposition du président du conseil départemental	Préfecture	Patrick COUGOUREUX	Jean-Pierre CARALP

GRANDS ÉQUILIBRES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX				
MANDAT	Quel collège ?	NOMINATION	TITULAIRES	SUPLÉANTS
Caisse d'allocations familiales		DRASS	Patrick DESTREM ; Muriel TACNET ; Michèle DOUIN ; Marie-Hélène De KERIMEL.	Marc CAUDRON
Caisse primaire d'assurance maladie : Conseil		CPAM Foix	Elke MALLEM	
Mutualité sociale agricole - conseil d'administration		Mutualité sociale agricole Midi-Pyrénées Sud	François de KERIMEL	
Mutualité Sociale Agricole - comité de protection des non-salariés agricoles		Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Sud	François de KERIMEL	
Commission Départementale des gens du voyage	Représentant la MSA	Préfecture	François de KERIMEL	

Conseil économique social et environnemental de l'Ariège (CESEA)		Conseil départemental de l'Ariège	François RINALDI	Marie-Hélène de KERIMEL
Commission de surendettement		Préfecture	Gisèle BARRIERE (représentante CGT)	François RINALDI
Commission d'inclusion financière		Banque de France	Lily CHIREUX	
Centre hospitalier du Val d'Ariège (CHIVA + CHPO (fusion)) : Commission des usagers	Représentant des usagers	ARS	Édith AUTHIÉ	
Centre Hospitalier Ariège Couserans (CHAC) : Commission des usagers	Représentant des usagers	ARS	Henriette AGERT	
Conseil territorial de santé	Représentant des usagers	ARS		Jacques ROUGÉ Audrey ROBERT
Commission de conciliation d'indemnisation (CCI) des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales		ARS		Édith AUTHIÉ
Commission d'appels à projets des établissements et services sociaux et médico-sociaux		Conseil départemental - service Enfance prévention pôle enfance	Jacques ROUGÉ	
Schéma départemental de services aux Familles		Préfecture	Jacques ROUGÉ Édith AUTHIÉ Audrey ROBERT	
Comité départemental des services aux Familles		DDTESPP	Jacques ROUGÉ Édith AUTHIÉ Audrey ROBERT	Patrick DESTREM Lily CHIREUX Zina COPETTI
Commission consultative SPECTOM			Jacques ROUGÉ	

Comité local des Usagers de la Préf		Préfecture	Jacques ROUGÉ	
Commission d'activité libérale			Édith AUTHIÉ	

VIE QUOTIDIENNE				
MANDAT	Quel collège ?	NOMINATION	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Ariège assistance : Conseil d'administration		Ariège Assistance	Jacques ROUGÉ	
Commission consultative des services publics locaux		Conseil départemental de l'Ariège	Jacques ROUGÉ	
Commission consultative des services publics locaux en eau et assainissement des abattoirs à Pamiers		Mairie de Pamiers	Michel CHARRIÉ	
Commission d'Aide juridictionnelle		TGI de Foix	François RINALDI	
Commission consultative des services publics locaux de Foix		Mairie de Foix	Édith AUTHIÉ	
Commission Consultative des Services Publics Locaux		SMDEA	Françoise BARBION	
CCAS		ARTIGAT	Jeannette ALLEN	
		AX LES THERMES	Marie-Claude FAUVET	
		CASTILLON	Michèle DOUMENC	
		DAUMAZAN	Jean HIENNE	
		FOIX	Édith AUTHIÉ	
		LA TOUR DU CRIEU	Anne-Marie GLADIEUX	
		LAROQUE D'OLMES	François de KÉRIMEL	
		LAVELANET	Jacques ROUGÉ	
		LE MAS D'AZIL	Bernard FRAISSE	

	LES BORDES SUR ARIZE	Jean HIENNE	
	MASSAT	Zina COPETTI	
	MAZÈRES	Christine ROOU	
	MIREPOIX	Jacques GIRONCE	
	MONTGAILHARD	Jean-Marc PROUCHET	
	PAMIERS	Lily CHIREUX	
	PRAT BONREPAUX	Arlette MAZET	
	SAINT-JEAN DE VERGES	Anne-Marie GLADIEUX	
	SAINT-JEAN DU FALGA	Nathalie BEYNE	
	SAINT-GIRONS	Guy LAFFONT	
	SAINTE-CROIX VOLVESTRE	Zina COPETTI	
	SAVERDUN	Jean-Louis BERTRAND	
	SEIX	Joël CLANET	
	TARASCON	Thérèse KIRSCH	
	VARILHES	Audrey SABOYE	
	VERNIOLLE	Anne-Marie GLADIEUX	
CIAS	COM. COM. PAYS D'OLMES	Jacques ROUGÉ	
	COM. COM. VALLÉES HAUTE ARIÈGE	Thérèse KIRSCH	
	COM. COM. COUSERANS	Zina COPETTI	
Com départementale des taxis et des voitures de petite remise	PRÉFECTURE	Édith AUTHIÉ	
Commission départementale de la cohésion sociale	DDTESPP	Françoise BARBION	

REPRÉSENTATIONS RÉGIONALES				
France santé occitanie			Jacques ROUGÉ	
Centre technique régional de la consommation (CTRC)			Jacques ROUGÉ	

III. MANDATS DE REPRÉSENTATION AU TITRE DE L'Uraf OCCITANIE

L'Udaf de l'Ariège est représentée à l'Uraf Occitanie par : Jacques ROUGÉ, Henriette AGERT et Édith AUTHIÉ.

IV. LES ACTIONS ET SERVICES EN FAVEUR DES FAMILLES

L'Udaf de l'Ariège agit directement auprès des familles par le biais d'évènements, d'actions et de services qu'elle organise.

I. ACCUEILLIR, INFORMER ET ORIENTER LES FAMILLES

L'Udaf est amenée, tout au long de l'année, à répondre à des familles qui sollicitent l'institution pour des conseils ou à être orientées dans le cadre d'une situation difficile. Les familles contactent l'Udaf principalement par téléphone mais aussi parfois en se présentant spontanément dans les locaux.

L'équipe salariée, n'ayant pas les qualifications pour répondre à des questions juridiques ou pour mission d'aider à la constitution de dossiers administratifs, formule systématiquement une réponse à ces personnes : elle renvoie vers des associations et services compétents, des services de l'État ou professionnels qualifiés en s'appuyant sur un outil recensant les acteurs sociaux locaux.

En 2022, l'Udaf a répondu à une vingtaine de sollicitations de la part des familles.

II. SECRETARIAT DE LA MEDAILLE DE LA FAMILLE

« La médaille de la famille est une distinction honorifique décernée aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement de nombreux enfants, afin de rendre hommage à leurs mérites, et de leur témoigner la reconnaissance de la nation.

Peuvent obtenir cette distinction les mères ou les pères de famille élevant ou ayant élevé au moins quatre enfants français dont l'aîné a atteint l'âge de seize ans, qui, dans l'exercice de leur autorité parentale, ont manifesté une attention et un effort constants pour assumer leur rôle de parents dans les meilleures conditions morales et matérielles possibles »

Art. D215-7 du Code de l'action sociale et des familles.

Le secrétariat de la médaille de la famille est effectué par l'Udaf qui s'assure de la recevabilité des dossiers. Les décisions d'attribution sont prises par le préfet après avis de l'Udaf.

Deux administrateurs sont en charge des enquêtes effectuées auprès des familles : Édith AUTHIÉ et Jacques ROUGÉ.

III. LANGUE FRANÇAISE : MAÎTRISE ET PERFECTIONNEMENT

Depuis 2013, l'Udaf organise des cours de français à destination d'un public adulte (+ de 16 ans) présentant des difficultés dans la maîtrise de la langue française et des savoirs de base.



L'objectif est de lutter contre l'exclusion et de favoriser l'insertion sociale, professionnelle, culturelle et linguistique des personnes, dans un parcours concerté avec les prescripteurs. Les cours sont gratuits pour les bénéficiaires.

En 2022, cette action représente :

- 162 bénéficiaires à Foix et Pamiers confondus
- 498 h de face à face pédagogique à Foix et Pamiers.
- En raison de la perte de financements, le cours de Foix reste à 2 h par semaine.

• **Détail de l'offre de cours**

♦ **Les cours de français langue d'intégration (FLI)**

L'action bénéficiant de financements publics notamment ceux de la politique de la ville de Foix et de Pamiers, les personnes résidentes sur le centre ancien à Foix et quartiers du Foulon-Gloriette à Pamiers sont prioritaires.

Ce cours est organisé tous les mercredis (2 h) à Foix (à l'Udaf) et tous les mardis et jeudis à Pamiers (2 groupes avec chacun 4 h par semaine à la Maison des associations et à la salle Foulitude).

En 2022, 362 heures de cours de Français Langue d'Intégration ont été animées pour le bénéfice de 117 personnes.

♦ **Les cours de français « maîtrise des savoirs de base » (lutte contre l'illettrisme)**
Il s'ont organisés tous les jeudis à Pamiers (4 h par semaine).
En 2022, 136 heures de cours de français « Maîtrise des savoirs de base » ont été animées pour le bénéfice de 45 personnes.
À ces heures s'ajoutent la préparation des cours et le suivi des apprenants.

• **Le profil des bénéficiaires**

♦ **Profil des apprenants**

Pour les cours de FLI, les apprenants sont majoritairement des femmes : 67 % pour les cours de FLI (114 femmes et 55 hommes) et 69 % (31 femmes et 14 hommes) pour le cours de maîtrise des savoirs de base.

Les apprenants sont pour 63 % des parents et sont originaires de tous les continents.

♦ **Niveau de français des apprenants à l'entrée sur le dispositif**

Le niveau est très hétérogène, autant du point de vue scolaire que du niveau de maîtrise du français.

En 2022, 93 personnes avaient déjà suivi des cours de français alors que 76 jamais (primo-arrivants ou autodidactes).

♦ **Motifs de sortie du dispositif**

121 sorties ont été comptabilisées en 2022 : 7 ont atteint le quota d'heures ou le niveau B1 et 63 ont trouvé une formation ou un emploi.

• **Permettre de rencontrer les acteurs du territoire et ouvrir à des activités diversifiées**

10 ateliers théâtre sur le thème de la rencontre et de la convivialité ont été animés par Mme Carmen Samayoa, comédienne dans la compagnie Cimimondes avec 1 groupe de FLI de Pamiers. La représentation à l'issue des ateliers a été filmée et le film remis aux familles. Le 29 janvier, la diffusion du film de 20 mn réalisé par les apprenants à l'issue des ateliers vidéo animés par Caméra au Poing de 2021 a été diffusée à la MJC de Pamiers (avec 2 autres courts-métrages de Caméra au Poing).



Grâce au soutien de la DRAC, de mars à juin, 10 ateliers à Pamiers ont été mis en place dans le cadre du projet « La Caravane des Dix Mots » (création de chansons avec Bernadette Pourquoié, autrice, et mise en scène avec la comédienne Carmen Samayoa). Les représentations ont été filmées pour être amenée pour la restitution régionale prévue le 18 juin à Cahors (cette restitution a été annulée pour cause de canicule).

Les interventions d'organismes et associations durant les cours ont été poursuivies : 4 interventions sur la création d'entreprise de BGE (expertise dans le soutien à la création d'entreprises) (Foix et Pamiers) et 2 de l'ARCEC (association régionale des conseillers bénévoles pour entreprises et collectivités)(Pamiers et Lavelanet), 3 ateliers égalité femmes-hommes avec le CIDFF (Foix, Pamiers), 2 ateliers mobilité avec Wimoov et un rallye organisé dans le centre ancien de Pamiers.

Le 22 septembre, 2 groupes de Pamiers ont visité une exposition de photos installée par l'associations Autres Directions au Carmel à Pamiers. Elle réunissait des photos d'habitants de Pamiers sur le thème de la différence prises par un photographe en résidence.

En 2022, le Français n'est pas dans la convention d'objectifs Unaf - Udaf, une partie est financé par l'État (Politique de la Ville de Pamiers et Foix et BOP 104), la mairie de Pamiers, la région Occitanie.

Un supplément nous a été versé par la DDTESPP pour la prise en charge de 17 Ukrainiens.

L'Udaf a fait un effort financier durant plusieurs années sur cette action, à perte. L'Udaf ne peut plus supporter ce déficit financier, de ce fait, à partir de 2023 toute action non financée dans sa globalité sera arrêtée.

•L'Udaf, organisme de formation

Depuis juillet 2019, l'Udaf est organisme de formation. Il est demandé aux OPCO (opérateur de compétences) des entreprises orientant des salariés de prendre en charge les frais de formation.

IV. ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS ET RÉSEAUX D'ENTRAIDE ENTRE FAMILLES

a. La bibliothèque mobile « soutien à la parentalité »

L'Udaf 09 propose une bibliothèque mobile « soutien à la parentalité » (0 à 6 ans) qu'elle dépose dans les structures d'accueil enfance et petite enfance. L'idée est d'aller au plus près des familles, dans les lieux de vie qu'elles fréquentent déjà ainsi que dans les territoires ruraux.

Plus précisément, cette action vise à :

- renforcer les connaissances et les compétences parentales en favorisant l'accès de ces derniers aux ouvrages théoriques et pratiques sur le thème de la parentalité, de l'enfance, de l'éducation, etc.

- favoriser l'échange entre les parents et leur(s) enfant(s) grâce aux albums traitant des questions essentielles qui peuvent jaloner leur parcours : arrivée d'un autre enfant dans la famille, décès d'un des grands-parents, etc.

- favoriser et développer de nouveaux échanges entre « parents-enfants », « parents-parents » et « parents-professionnels » autour des ouvrages de la bibliothèque.

◆ Fonctionnement de la bibliothèque

La bibliothèque mobile est disponible sur simple demande d'une structure ou des familles qui fréquentent le lieu, durant plusieurs semaines, en fonction des besoins.

Cette bibliothèque est prêtée aux structures et les livres sont empruntés gratuitement par les familles.

La bibliothèque est gérée sur place par l'hôte qui permet le prêt et rend disponible ses professionnels pour échanger avec les parents. Elle est invitée à favoriser aussi les rencontres et discussions entre parents.

◆ Contenu de la bibliothèque



La bibliothèque mobile contient près de 210 supports, principalement des livres : une partie s'adresse aux adultes (55 ouvrages) et l'autre correspond à des livres jeunesse (155 livres), 10 jeux pour la famille.

Cet outil est véritablement « clef en main » : mise à disposition de cubes de rangement facilitant l'installation et l'accès aux livres et création des outils de suivi de l'action (convention de partenariat avec les structures-hôtes, fiches d'inventaire, cahier de suggestions, etc.).

◆ Lieux d'accueil de la bibliothèque

En 2022, l'Udaf de l'Ariège a utilisé sa bibliothèque mobile « soutien à la parentalité » au sein de sa structure qui accueille des enfants et leurs familles : ateliers parentalité.



b. Réseaux d'entraide entre parents via le réseau social Facebook

Cette action est née du constat que les groupes fermés Facebook semblent bien fonctionner et que de nombreuses informations sont communiquées entre familles et individus presque « instantanément ». Parallèlement, les résultats de l'Observatoire des familles sont venus confirmer l'usage d'Internet par les familles pour trouver des informations.

En partant de ce constat et après un état des lieux des groupes Facebook existant en Ariège, le conseil d'administration a souhaité développer des réseaux d'entraide et d'échanges entre parents en créant et en administrant – au moins au début – des groupes Facebook. L'idée est de mettre en relation les familles entre elles, par bassin de vie, via le réseau social et que cela se concrétise par des rencontres directes. Ces contacts seraient inhérents aux échanges du groupe. 9 groupes ont été créés, un par bassin de vie.

Les publications sont soit postées par l'Udaf pour relayer des informations et activités locales à destination des familles, soit postées par des parents sur des activités à venir ou des demandes d'aides et de conseils.

Les familles peuvent également commenter les publications de l'Udaf ou d'autres parents.

c. *Familles en fête* : entre parentalité, pédagogie et détente



La 1^{ère} édition 2018 avait réuni près de 1500 personnes, la seconde 1300 personnes environ au parc Bouychères de Foix. En raison de conditions climatiques défavorables ainsi que du contexte sanitaire, l'évènement a dû être annulé en 2020.

L'édition 2021 a eu lieu malgré la crise sanitaire, 800 personnes étaient présentes.

La 5^{ème} édition de *Familles en fête* a eu lieu le dimanche 25 septembre 2022 et a rassemblé 1000 personnes.

Les objectifs

L'objectif de cet évènement est de rassembler les familles à l'occasion d'une journée festive, ludique mais aussi pédagogique. L'Udaf souhaite favoriser les relations de complicité intrafamiliales notamment entre les parents et leurs enfants, permettre la rencontre des familles en proposant un temps accessible à tous, notamment grâce à la diversité et la gratuité des activités.

Une commission interne « Familles en fête »

La commission n'a pu se réunir en présentiel en 2022 par manque de temps et de concordance des agendas de chacun, cependant les membres ont été consultés de façon individuelle pour concevoir la programmation de cet évènement. Marie-Hélène de Kerimel, Françoise Barbion, Henriette Agert et François Rinaldi, bénévoles au sein de l'Udaf, ainsi que les salariées, ont travaillé à l'organisation.

La tombola organisée par l'Udaf sur la journée a de nouveau rencontré un grand succès ; 20 lots ont été distribués.



d. Des livres à soi

Des livres à soi est un programme de médiation à la littérature jeunesse, de démocratisation de la lecture et de prévention de l'illettrisme, principalement déployé dans les QPV, qui recourt au livre de jeunesse comme vecteur d'inclusion sociale et de soutien à la parentalité. Ce dispositif s'organise avec les structures sociales de proximité que fréquentent les familles.

L'Udaf a développé depuis plusieurs années des actions dans le domaine de la parentalité mais aussi de l'objet livre comme outil de parentalité, d'échanges parents-enfants, parents-professionnels, enfants-professionnels et lutte contre l'illettrisme.

Le dispositif en Ariège a été reconduit en 2022.



Objectifs de l'action

- favoriser l'installation et l'usage du livre de jeunesse dans la relation parent/enfant ;
- former les parents et aider les enfants des familles éloignées du livre à se familiariser avec le langage, l'image, la narration, l'écrit et leurs supports ;
- développer une méthode de médiation à la littérature jeunesse souple, innovante, aisément appropriable pour que le projet s'adapte à la compétence lecture de chaque famille ;
- décloisonner l'intervention des acteurs du social, de l'enfance et du livre pour déboucher sur un agenda commun et une démarche concertée.

Public

- familles en difficulté vis à vis de la lecture, éloignées des lieux institutionnels du livre et plus globalement de la culture, qui vivent dans des quartiers politique de la ville, en zones rurales, à Pamiers et à Foix (soit 40 familles).

- les familles bénéficiaires sont d'abord repérées par l'Udaf et les structures sociales relais. Ces dernières élaborent, sur la base de leurs connaissances des familles, des enfants et du quartier, les critères à partir desquels la proposition est faite à 40 familles des quartiers, de s'inscrire de manière volontaire dans le projet, sans aucune participation ou contrepartie financière.

Déroulé de l'action

L'Udaf a deux rôles :

- Rôle 1 : elle coordonne le dispositif ariégeois.
- Rôle 2 : elle anime des ateliers avec une partie des familles.

Les partenaires peuvent avoir plusieurs rôles :

- animer des ateliers avec les parents et organiser les sorties familiales ;
- participer à repérer les familles cibles et les orienter vers le dispositif.

Six ateliers (à raison d'un par semaine) permettent aux parents en difficulté de lecture de se familiariser et se former à l'usage du livre et de l'album jeunesse pour installer ce dernier dans leurs pratiques familiales et la relation à leurs enfants. En amont, les professionnels et bénévoles des structures sociales de proximité opératrices du projet sont accompagnés pour intégrer et développer la place du livre de jeunesse dans leurs structures et leurs pratiques professionnelles et suivent des cursus de formation à la médiation pour permettre aux parents, lors des ateliers susmentionnés, de découvrir et de s'approprier la littérature jeunesse.

Pour cette troisième année, l'Udaf est en charge de la formation des professionnels amenés à animer les ateliers. La plupart ayant déjà participé aux formations des années précédentes, il n'a pas été nécessaire de les reconduire de la même façon. Cependant, la formation sera proposée aux nouveaux animateurs lorsque cela sera opportun.

Au plan opérationnel, l'action s'appuie sur les professionnels des structures sociales et de l'enfance, mieux à même de toucher les publics concernés, mais elle se réalise en étroite collaboration avec les acteurs du livre et de la lecture et décroïsonne les cultures professionnelles et interventions considérées. Ainsi s'organisent, entre les ateliers, des sorties préparées des familles en bibliothèque, en librairie et sur un événement littéraire dans la région. Chaque famille bénéficie (en une ou plusieurs fois), au cours de l'action, de chèques-lire.



Les 1ers ateliers ont été mis en place fin novembre-début décembre 2021 et poursuivis en 2022. Ils se sont déroulés au sein des centres sociaux de Foix et de Pamiers, de la MJC de Pamiers ainsi que dans les locaux de l'Udaf.

La fête de clôture des ateliers 2021-2022 a eu lieu le 15 juin 2022 au parc Bouyrières. À cette occasion, l'Udaf a travaillé avec Irène Bouguerra, autrice et illustratrice ariègeoise connu sous le nom de *Ritournelle*. Elle a proposé une activité d'écriture et de dessin aux familles et a conté une de ses histoires sous format kamishibai.

Nous avons aussi organisé une chasse aux trésors à faire en famille en deuxième partie de l'après-midi. Les gagnants se sont vu offrir un lot comprenant des entrées au château de Foix, des chèques lire, des livres, etc.

L'après- midi s'est terminée par un goûter partagé offert par l'Udaf.



Les ateliers 2022-2023 sont en cours au centre social de Pamiers ; ils ont été réalisés en 2022 par l'Udaf à Lavelanet, devraient se faire également par la MJC de Pamiers et par nous-même à Saint-Girons avant la fin de l'année.

e. Les ateliers parentalité à Lavelanet

Les ateliers parentalité du centre social de Lavelanet se poursuivent. Bien que les ateliers soient ouverts à tous, les personnes présentes sont issues de pays étrangers et expriment donc le besoin de savoir parler le français et de le comprendre pour assurer pleinement leur intégration et donc leur parentalité. Nous les avons donc répartis en 2 groupes, accueillis chacun 6 h/semaine : 3 h d'atelier d'apprentissage ou de perfectionnement du français en lien avec la parentalité et 3 h d'ateliers d'activités autour de la parentalité (ateliers cuisine, interventions autour de la scolarité, la nutrition...). En 2022, 408 heures d'ateliers ont été réalisées (204 heures pour chacune des deux intervenantes).

À chaque atelier, nous accueillons une dizaine de personnes mais ce nombre varie en fonction des périodes (vacances scolaires, période de fêtes, etc.), en tout 52 personnes ont participé à au moins un atelier.

Une sortie au musée du textile de Lavelanet a été faite avec les familles le 5 mai 2022.

V. INFORMATION ET SOUTIEN AUX AIDANTS FAMILIAUX (ISAF)



a. Les Semaines d'information sur la santé mentale (SISM)

L'UDAF a relayé les Semaines d'information sur la santé mentale qui se sont déroulées en 2022.

Qu'est-ce que « Les Semaines d'information sur la santé mentale » ?

Les objectifs de cet événement national entrent en résonance avec les missions de l'Udaf. Ils se déclinent en cinq orientations :

- sensibiliser le public aux questions de santé mentale,
- informer sur les différentes approches de la santé mentale,
- rassembler par cet effort de communication, acteurs et spectateurs des manifestations, professionnels et usagers de la santé mentale,

- aider au développement des réseaux de solidarité, de réflexion et de soin en santé mentale,
- faire connaître les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien ou une information de proximité.

VI. HABITAT INCLUSIF - FAMILLE-GOUVERNANTE

Le dispositif consiste à créer des appartements partagés pour le bénéfice d'adultes en situation de handicap. Au sein de ces appartements intervient un(e) aide à domicile en tant que prestataire de service, pour contribuer à l'organisation de la vie quotidienne et favoriser l'autonomie des personnes.

Ce dispositif est spécifique au réseau Unaf-Uraf-Udaf et a fait ses preuves depuis les années 1990. Il propose une solution d'habitat inclusif en petite colocation.

En 2022, l'Udaf a continué à rencontrer les différents partenaires sur le territoire. Les dossiers de demande de subventions ont été envoyés et l'Udaf a répondu aux appels à projet sur ce thème.

Un appartement de l'OPH 09 au sein de la résidence les deux rivières à Saint - Girons nous a été attribué pour développer le projet. Nous sommes en attente d'autres appartements lorsque ceux-ci seront disponibles.

Nous travaillons sur divers projets, en réflexion et concertation avec Ariège Assistance, l'OPH et l'ADAPEI.

a. Présentation générale

Le dispositif « Habitat inclusif - Famille Gouvernante » a pour vocation essentielle de proposer un accompagnement adapté au sein d'un habitat partagé, il permet de rompre l'isolement de personnes vulnérables.

Habitat inclusif-Famille Gouvernante est un dispositif de logements partagés. Ce dispositif propose un cadre stable et rassurant, un lieu de vie en petite colocation à dimension familiale, pour des personnes ne pouvant et/ ou ne voulant plus vivre seules.

L'Udaf 09 garantit la réussite du dispositif en tant que porteur de projet et en assurant le suivi des actions entreprises. Des temps d'échanges sont mis en place notamment un conseil de maison, pour construire le projet de vie sociale et partagée.

L'Udaf mettra en place des partenariats locaux forts notamment en faisant le lien entre les habitats, les intervenants extérieurs, les partenaires, etc.

Une convention est signée avec plusieurs partenaires dans le champ social, médico-social, sanitaire, notamment avec une association prestataire de service afin de veiller au bon déroulement de la vie quotidienne et au bien-être des habitants, et propose une aide adaptée vers l'autonomie. D'autres conventions partenariales sont en cours de signature, avec l'hôpital, les bailleurs, les financeurs, etc. Une offre qui se définit par un fort maillage territorial.

QUELS SONT LES AVANTAGES D'UN TEL PROJET ?

Rompre l'isolement, favoriser l'accès au logement et améliorer l'accompagnement, la vie quotidienne et l'inclusion sociale d'adultes en situation de handicap par la création d'appartements partagés dans lesquels interviennent des professionnels qualifiés.

Ce projet vise une meilleure inclusion sociale des personnes fragiles grâce à une approche transversale autour du soin, du logement, de l'insertion et de l'accompagnement social.

Le but est de lutter contre l'isolement des personnes en situation de handicap.



QUI SONT LES PERSONNES QUI INTÈGRENT LE PROJET HABITAT INCLUSIF- FAMILLE GOUVERNANTE ?

Hommes et femmes en situation de handicap, ne pouvant et / ou ne voulant plus vivre seuls, et aspirant à une vie en toute petite collectivité, tout en étant chez eux.

La participation financière des bénéficiaires se fait par le loyer, les charges locatives, assurances, l'alimentation, la prestation de la gouvernante payée par les Prestations Compensation du Handicap ou tout autre prestation, mises en commun par les locataires.

Les modalités de financement se feront par la mise en commun des aides sociales (PCH, Aide sociale à l'hébergement...), et par des financements complémentaires.

En mai 2022, l'Udaf a présenté son projet au comité technique de la conférence des financeurs de l'Habitat inclusif au Conseil départemental 09 pour faire partie de la programmation du financement de l'Aide à la Vie Partagée (AVP) entre la CNSA et le Conseil départemental. Suite à la présentation du projet d'habitat inclusif de l'Udaf 09, celui-ci a été retenu, et de ce fait une convention tripartite avec le CD 09, la CNSA et l'Udaf 09 a été signée le 31 décembre 2022.

Cette convention est destinée à la mise en œuvre et l'animation du projet de vie sociale et partagée et à la coordination des habitants du dispositif et **uniquement** à cela.

La subvention attribuée est de 5000 €/an et par habitant pour 10 habitants, au moment où ceux-ci entrent dans le logement.

b. Organisation du dispositif.

Le logement et le cadre de vie

Il s'agit d'appartements (Type 3, Type 4) qui permettent l'accueil de dix personnes pour un dispositif, dans un ou plusieurs immeubles dans un périmètre très proche.

L'aménagement doit prendre en considération les lieux de vie en commun (cuisine, salon), les lieux individuels (chambres) et les sanitaires (SDB, WC).

Les personnes sont sous-colocataires et l'Udaf 09 est signataire du bail et garantit l'entretien des logements et le paiement des loyers. Chaque occupant est bénéficiaire d'une aide au logement (APL ou autre).

Fonctionnement :

Les personnes souhaitant bénéficier du dispositif doivent faire une demande préalable via un dossier d'entrée dans le dispositif. Une rencontre se fera avec la coordinatrice, afin d'échanger et d'être informé sur les modalités du dispositif.

Les personnes bénéficieront du dispositif au travers de la signature d'un bail. L'association prestataire met à disposition de ces lieux de vie, une Conseillère en Économie Sociale Familiale, avec pour mission principale d'apporter, cinq jours sur sept, accompagnement, aide et soutien aux locataires du dispositif dans tous les actes de la vie quotidienne.

Afin de prévenir les ruptures de soins, chaque locataire continue de bénéficier du suivi auquel il avait droit jusqu'alors, des soins, des infirmiers libéraux, etc.

Les mandataires judiciaires en charge des mesures de protection des personnes bénéficiaires du dispositif seront en charge de la partie sociale, administrative et budgétaire, en tenant compte des particularités de chacun de leurs protégés et de leurs projets de vie sociale et partagé conformément à leurs mandats.

La coordinatrice est responsable du bon fonctionnement du projet et de son développement : animation des réunions, formalisation des partenariats et conventions, responsable des achats de mobilier et de l'aménagement des appartements, suivi budgétaire du dispositif, évaluation du dispositif. Elle a pour mission d'être présente sur chaque site une fois par semaine pour veiller à la coordination de proximité et à la bonne entente au sein des logements : intégration des nouveaux locataires et suivi de leur évolution au sein du dispositif en lien avec les partenaires et les services de soin (médecins, psychiatres, infirmiers), mise en place de partenariats de proximité, soutien aux aides à domicile.

VII. ACTION NUMÉRIQUE

a. Préambule

Le temps passé devant les écrans, par les enfants, comme les adultes, et l'effet des écrans sur les capacités psycho-motrices et sociales des enfants sont des sujets importants de notre société actuelle. Ils ont pris encore de l'importance lors de la crise sanitaire que nous connaissons.

L'Udaf 09 est engagée dans diverses actions autour du numérique, une réflexion et des projets en direction des familles sur la question du numérique. Nous avons mis en œuvre une action en faisant intervenir le MAIF Numérique Tour et en créant un village

numérique puis engagé une réflexion autour de l'éventualité de développer des actions autour de l'illectronisme. L'Udaf avait nettement été soutenue sur le projet autour du numérique qui avait eu du succès auprès de groupes (scolaires, personnes avec handicap, aînés, etc.) et des familles.

Le constat : Le temps passé devant les écrans, par les enfants, comme les adultes peut être parfois important ; l'effet des écrans sur les capacités psycho-motrices et sociales des enfants est une préoccupation actuelle. Certains enfants jouent beaucoup à des jeux vidéo et parfois même déconseillés à leur âge.

Tout cela peut engendrer des difficultés d'attention en tant qu'élèves, ainsi que des effets délétères sur leur développement.

Le but d'une telle action n'est pas de faire la leçon ou d'avoir un avis tranché sur la question. Mais bien d'ouvrir la réflexion et le débat entre les parents, les enseignants et les principaux concernés : les enfants.

Face au constat de la numérisation de la vie au quotidien. Rendre centrales et informer sur les questions de la santé autour de prévention du numérique et de la prévention des risques par l'organisation de dispositifs mobiles d'éducation et de sensibilisation, ouvert à tous.

Mieux appréhender les outils numériques, pour mieux se protéger et protéger ses proches. Répondre à cinq objectifs :

- sensibiliser le public ;
- informer ;
- rassembler autour de la prévention ;
- usage responsable du numérique ;
- faire connaître.

Journée de sensibilisation au numérique : l'objectif général de l'action est de favoriser la rencontre et le partage par l'organisation d'un événement, ouvert à tous et entièrement gratuit, en Ariège, à Foix, notamment par la proposition d'activités informant les familles sur les possibilités et les dangers des écrans. C'est une journée de sensibilisation au numérique.

b. « Numérique éthique tour »

Le *numérique éthique Tour* fédéré par la MAIF entame sa 5^{ème} saison en se déplaçant dans toute la France, à la rencontre des villes et des citoyens. Ce village numérique, accessible gratuitement, propose aux visiteurs de découvrir l'impact positif du numérique dans leur vie quotidienne, tout en les sensibilisant à ses risques et ses enjeux. Résolument au service de la médiation et de l'inclusion numérique, il se veut un véritable point de rencontre entre les publics éloignés du numérique et les acteurs locaux apporteurs de solutions.

Accompagner les usages numériques du grand public

Le *Numérique Éthique Tour* va à la rencontre des publics dans tous les territoires. Ce dispositif événementiel encourage l'acculturation des publics au numérique, notamment

ceux qui en sont le plus éloignés. Le Numérique Éthique Tour fédéré par la MAIF entend veiller à ce que le numérique reste profondément humain et éthique, afin qu'il contribue ainsi à :

- >la construction d'une société plus solidaire ;
- >une économie plus responsable ;
- >la transition écologique ;
- >l'éducation et la prévention.

L'objectif : faire découvrir à tous des dispositifs innovants et des services qui favorisent l'accès aux connaissances, encouragent les solidarités, aident à agir pour l'environnement et à éviter les risques. Au-delà de l'évènement même, le *Numérique Éthique Tour* souhaite connecter les citoyens aux structures locales qui peuvent les accompagner sur le long terme, pour un usage maîtrisé et responsable du numérique.

Un village numérique de 250 m² qui s'installe au cœur de la ville.

En lien avec des partenaires nationaux et les acteurs du territoire le *Numérique Éthique Tour* fédéré par la MAIF propose des animations, des formations et des contenus pédagogiques pour informer sur les bénéfices et les risques liés au numérique.

Ces 3 journées d'évènements ont été programmées en 2023.

VIII. AIMER LIRE EN S'AMUSANT

a. Objectifs de l'action

En 2022, l'Udaf a renouvelé son travail partenarial avec l'inspection d'académie, les établissements scolaires, les équipes périscolaires et les services municipaux de la ville de Foix. Ce travail a pour but de repérer les enfants de niveau CP ayant besoin d'améliorer leur niveau de compétence en lecture et en compréhension ainsi que de développer le goût et la pratique de la lecture et plus globalement des apprentissages.

Pour répondre à ce besoin, deux ateliers complémentaires sont proposés à chaque enfant :

- un atelier d'activités sur l'appropriation de la lecture (jeux sur le vocabulaire, la reconnaissance des sons et des lettres, l'association phonème-graphème, le décodage de mots, etc.)
- un atelier de découverte de la lecture et de l'objet livre notamment l'album de jeunesse (lectures à haute voix et mise en voix des textes, compréhension du sens des mots et des phrases dans le texte, etc.)

Les ateliers se terminent par un goûter offert par l'association, un moment d'échange et de partage.

Les ateliers s'inscrivent dans une logique de médiation à la littérature de jeunesse grâce à des livres de qualité et attrayants pour l'enfant afin de susciter l'envie d'aller vers le livre.

L'idée est de pouvoir échanger, faire le lien avec les familles, mettre en évidence les outils utilisés (notamment les livres) et proposer l'emprunt de livres appartenant à l'Udaf, par les familles.

Aimer lire en s'amusant

Ateliers gratuits autour du livre

Permettre aux enfants de niveau CP scolarisés à Foix et ses alentours, de découvrir de beaux livres, d'apprendre à aimer la lecture et d'avoir confiance en eux : améliorer le niveau de compétence en lecture et en compréhension des élèves, développer le goût et la pratique de la lecture et plus globalement des apprentissages.

Les ateliers complémentaires sont proposés à chaque enfant :

- un atelier d'apprentissage ou de renforcement de la lecture et/ou de la compréhension : travail sur le vocabulaire, la reconnaissance des sons et des lettres, l'association phonème-graphème, la décodage de mots, etc.
- un atelier de découverte de la lecture et de l'objet livre notamment l'histoire de jeunesse : lectures à haute voix et mise en voix des textes, compréhension du sens des mots et des phrases dans le texte, etc.

L'atelier s'inscrit dans une logique de médiation à la Bibliothèque Jeunesse grâce à des livres de qualité et encourageant pour l'enfant afin de susciter sa participation.

1 atelier / semaine le mercredi de 14 h à 18 h
Au maximum 11 ateliers sont prévus avec possibilité d'aller jusqu'à 22.8 enfants maximum par atelier

Le premier atelier se déroulera le mercredi 14 novembre 2022
Les ateliers se termineront par un temps dédié au goûter (offert par l'association)
2 sorties au famille sont prévues en médiathèque

Chaque enfant recevra une surprise à l'issue des ateliers

Possibilité d'emprunts de livres de la bibliothèque de l'Udaf 09.

Inscriptions obligatoires et gratuites :

Médi 09
18 RUE DES MARAIS
80000 FOIX
06-61-66-66-66
secretariat@unaf09.com.fr

Udaf
L'Union des Familiales

Médiathèque

b. Déroulé des ateliers

La session 2022-2023 a débuté en novembre 2022 et les ateliers se poursuivent jusqu'en juin 2023. Trois enfants y ont participé chaque semaine depuis le début des ateliers ; nous avons remarqué cette année une baisse du nombre d'inscrits malgré la qualité de la communication faite auprès des partenaires (écoles, ALAE, centres sociaux, ...).

Afin de renforcer l'action et d'inscrire la pratique de la lecture directement dans les foyers, l'Udaf a proposé des actions complémentaires aux ateliers ; 2 sorties préparées en médiathèque, avec les enfants et leur famille ainsi qu'une fête de clôture qui aura lieu au parc Bouychères le 21 juin avec l'intervention d'une autrice de livres jeunesse. Chaque enfant reçoit une surprise (livres et chèques lire) à l'issue des ateliers.

V. RÉSEAU : Uraf - Unaf

I. UNION RÉGIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES D'OCCITANIE (Uraf)

a. Conseils d'administrations et bureaux

L'Udaf de l'Ariège fait partie du conseil d'administration de l'Uraf Occitanie : madame AGERT, madame AUTHIÉ ainsi que monsieur ROUGÉ sont administrateurs.

L'Udaf a participé aux différentes réunions, visioconférences, et réunions téléphoniques en 2022.

II. UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (Unaf)

a. Assemblée générale de l'Unaf

L'assemblée générale de l'UNAF s'est déroulée le 25 juin 2022 à Rodez.

b. Veille documentaire et appui technique

La lettre électronique de l'Unaf est un outil synthétique pour l'Udaf sur l'actualité nationale. Elle est diffusée auprès de tous les administrateurs et salariés de l'Udaf, tout comme certaines lettres destinées aux représentants familiaux (CCAS, etc.).

L'Udaf tend à exploiter de plus en plus les ressources disponibles sur le portail documentaire et les possibilités qui sont offertes en termes de valorisation des actions auprès du réseau.

L'Udaf prend régulièrement conseil auprès des chargés de mission de l'Unaf dans le cadre de la démarche de consolidation de son fonctionnement et de ses possibilités de développement.

VI. ÉLÉMENTS FINANCIERS

I. RAPPORT FINANCIER 2022

L'Udaf de l'Ariège, malgré les difficultés du secteur de l'économie sociale et solidaire dues à la forte augmentation des charges non compensées par l'augmentation des subventions (d'ailleurs plutôt à la baisse) a essayé de faire face au mieux à ses engagements auprès des familles en maintenant ses activités et en développant certaines, (en particulier l'aide à la parentalité).

En 2022 pour l'habitat inclusif, nous n'avons pu obtenir les logements espérés mais la situation s'est débloquée en 2023. Nous avons continué à travailler à son développement, ce qui a permis la signature de la convention avec le département de l'Ariège fin décembre 2022. Tous ces problèmes ont eu des conséquences sur la situation économique de notre Udaf (déficit de 4 900 € sur ce service).

Après les opérations d'inventaire de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes le déficit 2022 atteint 12 157,74 €. (21 871 € en 2021) imputables sur l'habitat inclusif et le français. L'écart avec la dernière situation anticipée est dû aux ajustements de congés payés et Indemnités journalières de sécurité sociale.

Le total des charges a augmenté de 20 000 € par rapport à 2021. Réajustement des salaires au 1^{er} juillet 2022, forte inflation sur certains postes (énergie) et nouvelles dépenses générées par l'Habitat Inclusif (3 000 €). Nous avons essayé de limiter au maximum l'effet inflation sur les autres postes.

Le total des produits a augmenté de 30 000 € par rapport à 2021, avec l'octroi d'une subvention de la politique de la ville de Saint Girons (10 000 €), l'augmentation de la subvention REAAP (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) (10 000 €), l'ajustement du fonds spécial (2 000 €), des subventions exceptionnelles (4 000 €) et l'augmentation des transferts de charges (4 000 €).

Actif du bilan.

Après de forts investissements dans l'immeuble les années précédentes nous en avons prévu peu pour 2022 (sol de la salle de réunion reporté et climatisation dans les bureaux de l'UDAF). Nous avons été obligé de changer la chaudière en urgence en décembre (16 000 €).

La valeur nette comptable de l'immeuble est de 60 140 € en fin d'exercice (amorti à 86,46 %).

La trésorerie au 31/12/2022 a baissé, du fait de la dépense pour la nouvelle chaudière de 14 000 €, à 40 477 €. Elle devrait rester suffisante pour assurer le bon fonctionnement de l'Udaf. Nous devons limiter nos investissements en autofinancement en 2023, pour pouvoir faire face à d'éventuels retards de versement des subventions.

Passif du bilan

Le fonds associatif diminue en raison de l'imputation du résultat déficitaire mais reste suffisant pour notre fonctionnement à 90 207 €. Nous avons une provision importante pour travaux de 65 554 €.

L'UDAF a un faible taux d'endettement. Le solde de l'emprunt pour travaux de 30 000 € est de 14 248 €.

Si la situation de l'UDAF de l'Ariège n'est pas encore inquiétante, nous devons rétablir l'équilibre comptable à court terme. 2023 est l'année du développement effectif de l'Habitat Inclusif (10 places) financé par la convention pluriannuelle (2022-2027) avec le département de l'Ariège. Reste le problème du français dont l'avenir est incertain en raison de l'arrêt des conventions politique de la ville au 31 décembre 2023 et notre difficulté à obtenir des contrats en tant qu'organisme de formation.



SOGIREX

WALTER FRANCE

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

II. COMPTES 2022

ASS U.D.A.F.
19 Rue Des Moulins

09000 FOIX

N° SIRET :

Comptes Annuels

Exercice clos le : 31 décembre 2022

Siège social : ZA Foix Nord - Permilhac - 09000 FOIX - Téléphone : 33 (0)5 61 02 22 22 - Fax : 33 (0)5 61 02 22 29
Autre bureau : 3, Route de Trémège - Z.A. de Gabrielat - 09100 PAMIERS - Téléphone : 33 (0)5 61 60 98 70 - Fax : 33 (0)5 61 60 98 79
Autre bureau : 2 Avenue Aristide Bergès - 09200 SAINT-GIRONS - Téléphone : 33 (0) 5 61 02 97 22
E-mail : contact@sogirex.com - Site Internet : www.sogirex-walterfrance.com

Sarl au capital de 341 000 Euros - RC Foix 81 B 37 - SIRET : 321 795 494 00061 - TVA CEE FR08321795494 - APE : 6920Z

Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région de Toulouse Midi Pyrénées, Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse

RAPPORT

3000302 - ASSU D.A.I
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

ASSU.D.A.F.
Pour l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total ressources	271 472,94 €
Résultat net comptable	-12 157,74 €
Total du bilan	236 456,80 €

Fait à Foix,
Le 09/05/2023.
C. ALBERO,
Expert-comptable.

BILAN ACTIF

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022			01/01/2021 au 31/12/2021
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	398	398		
Autres	26 655	26 655		480
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	11 434		11 434	11 434
Constructions	531 662	471 523	60 139	65 644
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	293 693	195 389	98 304	88 383
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	764		764	764
Prêts				
Autres	1 567		1 567	1 076
TOTAL (I)	866 173	693 965	172 208	167 781
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Clients, usagers et comptes rattachés	2 661		2 661	1 436
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	19 312		19 312	6 605
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	40 477		40 477	54 710
Charges constatées d'avance	1 800		1 800	4 674
TOTAL (II)	64 249		64 249	67 426
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	930 422	693 965	236 457	235 206

BILAN PASSIF

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	38 560	38 560
Fonds propres complémentaires	188 275	188 275
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires	1 001	1 001
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	23 326	23 326
Autres		
Report à nouveau	-148 797	-126 926
Excédent ou déficit de l'exercice	-12 158	-21 871
Situation nette (sous total)	90 207	102 364
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	90 207	102 364
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	70 628	69 493
TOTAL (III)	70 628	69 493
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 248	17 223
Emprunts et dettes financières diverses	1 042	725
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 695	7 197
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	24 391	21 359
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	26 245	16 845
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	75 622	63 349
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV-V)	236 457	235 206

COMPTE DE RESULTAT

3000302 ASS U.D.A.F
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 347	1 387
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	43 997	865
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	218 212	195 908
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		36 995
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	4 828	1 257
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	3 090	5 190
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	271 473	241 602
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	711	1 610
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	77 098	71 314
Aides financières	17 039	16 845
Impôts, taxes et versements assimilés	8 275	7 668
Salaires et traitements	120 594	104 842
Charges sociales	38 432	37 097
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	18 306	20 327
Dotations aux provisions	1 135	1 675
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	2 142	255
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	283 732	261 632
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-12 260	-20 030
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	336	208
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	336	208
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	234	235
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	234	235
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	102	-27

COMPTE DE RESULTAT

3000302 - ASS U D.A.F.
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	-12 158	-20 057
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		372
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		372
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		2 185
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		2 185
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-1 814
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	271 809	242 181
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	283 966	264 052
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-12 158	-21 871

ANNEXE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

3000302 - ASS U D.A.F
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 236 456,80 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -12 157,74 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Reclassement comptable des loyers :

- les loyers encaissés étaient comptabilisés jusqu'en 2021 dans des comptes "753" ;
- à compter de l'exercice 2022, au vu du caractère économique de cette ressource, les loyers perçus sont comptabilisés en compte "706".

Pour rappel :

- montant des loyers et prestations annexes 2021 : 36 994.87 € ;
- montant des loyers et prestations annexes 2022 : 40 821.79 €.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

Immobilisations financières

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

3000302 - ASS U.D.A.F
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORP.		Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I		
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	27 053	
CORP.		Terrains	11 434		
	Constructions	Sur sol propre	444 289		
		Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agencts & aménagts const.	87 373		
		Installations techniques, matériel & outillage indust.			
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts & aménagts divers	115 118		22 242
		Matériel de transport	10 892		
Matériel de bureau & info., mobilier		145 137			
	Emballages récupérables & divers	303			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
TOTAL III			814 547		22 242
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence			
		Autres participations			
		Autres titres immobilisés	764		
		Prêts et autres immobilisations financières	1 076		491
TOTAL IV			1 840		491
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			843 440		22 733

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORP.		Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I			
		Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II		27 053	27 053
CORP.		Terrains			11 434	11 434
	Constructions	Sur sol propre			444 289	444 289
		Sur sol d'autrui				
		Ins. gal. agen. amé. cons			87 373	87 373
		Inst.tech., mat. outillage indust.				
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts, aménagts d.			137 360	137 360
		Matériel de transport			10 892	10 892
Mat.bureau, info., mob.				145 137	145 137	
	Emballages récup. div.			303	303	
	Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL III					836 789	836 789
FINANCIERES		Part. évaluées par mise en equivalence				
		Autres participations			764	764
		Autres titres immobilisés			1 567	1 567
		Prêts & autres immob. financières				
TOTAL IV					2 331	2 331
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					866 173	866 173

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

3000302 - ASS U.D.A.F
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	26 573	480		27 053
TOTAL	26 573	480		27 053
Terrains				
Constructions	378 657	5 493		384 150
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.	87 361	12		87 373
Inst. techniques matériel et outil. industriels				
Inst. générales agencem. amén. div.	28 000	11 794		39 794
Autres immos corporelles	10 835			10 835
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatique, mob.	143 930	527		144 457
Emballages récupérables divers	303			303
TOTAL	649 087	17 826		666 912
TOTAL GENERAL	675 659	18 306		693 965

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
Fonds commercial							
Autres immos incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techniques mat. et outil.							
Immo. corpor.							
Inst. gales, agenc. am divers							
Mat. transport							
Mat. bureau mobilier							
Emballages récup. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler						
	Primes de remboursement des obligations						

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

TABEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissements					
	Provisions pour hausse des prix					
	Amortissements dérogatoires					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %					
	Pour prêts d'installation					
	Autres provisions réglementées					
TOTAL I						
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges					
	Prov. pour garanties données aux clients					
	Prov. pour pertes sur marchés à terme					
	Provisions pour amendes et pénalités					
	Provisions pour pertes de change					
	Prov. pour pensions et obligations similaires	3 939	1 135		5 074	
	Provisions pour impôts					
	Prov. pour renouvellement des immobilisations					
	Prov. pour gros entretien et grandes réparations	65 554			65 554	
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer						
Autres provisions pour risques et charges						
TOTAL II		69 493	1 135		70 628	
Provisions pour dépréciation	/ immobilisations	- incorporelles				
		- corporelles				
		- Titres mis en équivalence				
		- titres de participation		318	318	
		- autres immobs financières				
Sur stocks et en cours						
Sur comptes clients						
Autres provisions pour dépréciation						
TOTAL III			318	318		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		69 493	1 453	318	70 628	
Dont provisions pour pertes à terminaison						
Dont dotations & reprises	- d'exploitation		1 135			
	- financières					
	- exceptionnelles					
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée						

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

3000302 - ASS U.D.A.F
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an								
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations Prêts (1) (2) Autres immobilisations financières	1 567		1 567								
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux Autres créances clients Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér <input style="width: 100px; height: 15px;" type="text"/> Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Etat & autres coll. publiques <table style="margin-left: 20px; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 5px;">Impôts sur les bénéfices</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 5px;">Taxe sur la valeur ajoutée</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 5px;">Autres impôts, taxes & versements assimilés</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 5px;">Divers</td> <td></td> </tr> </table> Groupe et associés (2) Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3) Charges constatées d'avance	Impôts sur les bénéfices		Taxe sur la valeur ajoutée		Autres impôts, taxes & versements assimilés		Divers		2 661 19 312 1 800	2 661 19 312 1 800	
Impôts sur les bénéfices												
Taxe sur la valeur ajoutée												
Autres impôts, taxes & versements assimilés												
Divers												
TOTAUX		25 340	23 772	1 567								
REVOIS	(1) Montant des (2) - Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice Prêts & avances consentis aux associés (Pers. physiques) (3) Créances reçues par legs ou donations											

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

3000302 - ASS U D.A.F.
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	1 800
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	1 800

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	17 077
Disponibilités	
TOTAL	17 077

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

3000302 - ASS U.D.A.F
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Libellé	À l'ouverture de l'exercice			Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	avant règlement ANC 2018-06	règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020	avec règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020				
Fonds associatifs sans droit de reprise	226 834,82		226 834,82				
Fonds propres sans droit de reprise							
Fonds propres statutaires							38 560,28
Fonds propres complémentaires							188 274,54
Fonds associatifs avec droit de reprise	1 000,88		1 000,88				
Fonds propres avec droit de reprise							
Fonds propres statutaires							1 000,88
Réserves							
Réserves pour projet de l'entité							23 326,15
Autres réserves	23 326,15		23 326,15				
Report à nouveau	-126 926,47		-126 926,47		21 870,98		-148 797,45
Excédent ou déficit de l'exercice	-21 870,98		-21 870,98		21 870,98		
TOTAUX	102 364,40		102 364,40		43 741,96		102 364,40

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

3000302 - ASS U.D.A.F
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)				
à 1 an max. à l'origine				
à plus d' 1 an à l'origine	14 248	3 000	11 248	
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)	1 042	1 042		
Fournisseurs & comptes rattachés	9 695	9 695		
Personnel & comptes rattachés	8 152	8 152		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux	15 848	15 848		
Etat & autres collectiv. publiques				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes & assimilés	391	391		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	26 245	26 245		
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	75 622	64 374	11 248	
Renvois				
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 975			
(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

ENGAGEMENTS

3000302 - ASS U.D.A.F
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 5 074,00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 2,00 %

Départ volontaire à 63 ans

Taux de turn over

faible

L'entité n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Montant de l'engagement au 31.12.2022 : 5 074 €.

DETAIL DES COMPTES

DETAIL COMPTES D'ACTIF

3000302 - ASS U D.A.F
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Exercice du	01/01/22 au 31/12/22	01/01/21 au 31/12/21	Variation N / N-1	
		Valeur nette	Valeur nette	en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets et droits similaires					
20500000	Logiciels licences brevets	398	398		
28050000	Concessions et droit similaire	-398	-398		
Autres					
20820000	Progiciels udaf	26 655	26 655		
28082000	Progiciels	-26 655	-26 175	-480	-100,00
Immobilisations corporelles					
Terrains					
21150000	Terrains bâtis	11 434	11 434		
Constructions					
21310000	Batiments	444 289	444 289		
21350000	Agencements udaf	87 373	87 373		
28131000	Amortis. constructions	-384 150	-378 657	-5 493	-1,45
28135000	Amortis. agencements udaf	-87 373	-87 361	-12	-0,01
Autres					
21810000	Install générales, agencements	137 360	115 118	22 242	25,17
21820000	Matériel de transport institut	10 892	10 892		
21830000	Matériel bureau , informatique	3 237	3 237		
21831000	Matériel de bureau	31 724	31 724		
21832000	Matériel informatique	77 841	77 841		
21840000	Mobilier	32 335	32 335		
21881000	Matériel foyer du personnel	303	303		
28181000	AMT INST GEN, AGENC, AMEN DIV	-39 794	-28 000	-11 794	-13,34
28182000	Amortis. matériel de transport	-10 835	-10 835		
28183000	Amort. équipements bureau	-3 295	-3 137	-158	-0,18
28183100	Matériel de bureau	-31 724	-31 724		
28183200	Amort mat inform udaf	-77 103	-76 734	-369	-0,42
28184000	Amortis. mobilier udaf	-32 335	-32 335		
28188100	Amort mat foyer du personnel	-303	-303		
Immobilisations financières					
Autres titres immobilisés					
27180000	Autres titres	764	764		
Autres					
27550000	Cautiionnements	1 567	1 076	491	45,61
TOTAL (I)					
		172 208	167 781	4 427	2,64
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
Clients, usagers et comptes rattachés					
Autres					
46710000	Débiteur divers journal	2 661	1 436	1 224	85,23
46870000	Divers - produits à recevoir	19 312	6 605	12 707	192,38
47100000	Compte général d'attente	1 035	1 035		
46870000	Divers - produits à recevoir	17 077	6 605	10 472	158,54
47100000	Compte général d'attente	1 200	1 200		
Disponibilités					
51200000	Banque	40 477	54 710	-14 234	-26,02
51211000	LIVRET CREDIT MUTUEL	27 064	3 634	23 430	644,81
Charges constatées d'avance					
13 413					
1 800					
4 674					
-2 874					
-61,49					

DETAIL COMPTES D'ACTIF

3000302 ASS U D.A.F
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Exercice du	01/01/22 au 31/12/22 Valeur nette	01/01/21 au 31/12/21 Valeur nette	Variation N / N-1	
				en valeur	en %
48600000 Charges const avance udaf		1 800	4 674	-2 874	-61,49
TOTAL (II)		64 249	67 426	-3 177	-4,71
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		236 457	235 206	1 250	0,53

DETAIL COMPTES DE PASSIF

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF	Exercice du 01/01/22 au 31/12/22	Exercice du 01/01/21 au 31/12/21	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires	38 560	38 560		
10210000 Autres réserves	38 560	38 560		
Fonds propres complémentaires	188 275	188 275		
10260000 Subvention investisst état mod	180 652	180 652		
10261000 Subvention invest département	7 622	7 622		
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires	1 001	1 001		
10300000 Fonds associatifs droit de rep	1 001	1 001		
Réserves				
Réserves pour projet de l'entité	23 326	23 326		
10680000 Provision fonds de trésorerie	23 326	23 326		
Report à nouveau	-148 797	-126 926	-21 871	-17,23
11900000 Report à nouveau (solde débite)	-92 396	-70 525	-21 871	-31,01
11930100 Ran déficit non repris tpsa	-56 401	-56 401		
Excédent ou déficit de l'exercice	-12 158	-21 871	9 713	44,41
Situation nette (sous total)	90 207	102 364	-12 158	-11,88
TOTAL (I)	90 207	102 364	-12 158	-11,88
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour charges	70 628	69 493	1 135	1,63
15300000 Provisions pour retraitelic	5 074	3 939	1 135	28,81
15720000 Provisions pour grosses répara	65 554	65 554		
TOTAL (III)	70 628	69 493	1 135	1,63
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 248	17 223	-2 975	-17,27
16400000 Emprunts	14 248	17 223	-2 975	-17,27
Emprunts et dettes financières diverses	1 042	725	318	43,82
16500000 DEPOTSET CAUTIONNEM. RECUS	1 042	725	318	43,82
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 695	7 197	2 498	34,71
Dettes fiscales et sociales	24 391	21 359	3 032	14,20
42100000 Personnel - rémunérations dues	200	200		0,01
42820000 Dettes provis. pr congés à pay	7 952	5 673	2 279	40,17
43100000 Urssaf udaf	7 683	6 963	700	10,06
43720000 Caisse de retraite salariés	101		101	
43730000 Cirric udaf	3 743	3 949	-206	-5,21
43740000 CIPS prévoyance udaf	670	680	-10	-1,48
43820000 Charges sociales s/congés à pa	3 328	1 702	1 626	95,53
43860000 Charges sociales - charges à p	342	1 711	-1 369	-80,01
44210000 PRÉLÈVEMENTS À LA SOURCE (IR)	228	481	-253	-52,61
44863000 CHARGES A PAYER	163		163	
Autres dettes	26 245	16 845	9 400	55,81
46860000 Divers - charges à payer	26 245	16 845	9 400	55,81
TOTAL (IV)	75 622	63 349	12 273	19,37
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	236 457	235 206	1 250	0,53

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	1 347	1 387	-40	-2,90
75610000 Cotisations adherents udaf	1 347	1 387	-40	-2,90
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	43 997	865	43 132	
70600000 PRESTATIONS DE SERVICES	3 175	865	2 310	267,05
70620000 Loyers	23 127		23 127	
70625000 Prestations annexes	17 694		17 694	
Dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	218 212	195 908	22 304	11,38
74010000 Subventions conseil general	4 500	3 600	900	25,00
74110000 Fonds special part 1	110 842	108 901	1 941	1,78
74120000 Fonds special part 2	37 406	37 566	-161	-0,43
74202000 Sub contrat de ville foix	1 500	4 828	-3 328	-68,93
74203000 Sub contrat de ville st-girons	10 000		10 000	
74301000 Subvention commune parriers	13 500	14 500	-1 000	-6,90
74302000 Subventions	500	500		
74303000 Subvention CAF	18 550	8 000	10 550	131,88
74303100 Subvention CAF FOIX		2 350	-2 350	-100,00
74304000 Subvention DRAC	3 000	8 000	-5 000	-62,50
74306000 Subvention Conso UNAF	104	91	13	14,29
74307000 Subvention MSA Bébé		800	-800	-100,00
74310000 Prefecture franÃ§ais	1 270	1 172	98	8,36
74311000 Fondation de France Lire et co	3 250	3 000	250	8,33
74313000 RÃ©gion FranÃ§ais	2 000	2 000		
74314000 Subvention numÃ©rique		600	-600	-100,00
74314100 Subv. mobilitÃ© & livres	8 000		8 000	
74314200 Subvt. DDTESPP	3 790		3 790	
Versements des fondateurs ou cons. de la dotation consommable		36 995	-36 995	-100,00
75302000 Indemn. occup. locaux UFCFA		3 404	-3 404	-100,00
75302100 Indemn. chges locatives UFCFA		2 106	-2 106	-100,00
75303000 Indemn. occup. locaux AIPD		4 262	-4 262	-100,00
75303100 Indemn. chges locatives AIPD		4 190	-4 190	-100,00
75305000 Dotations		1 349	-1 349	-100,00
75305100 Dotations		660	-660	-100,00
75306000 AFL Foix loyers		242	-242	-100,00
75306100 AFL Foix charges		60	-60	-100,00
75307000 CDAFA Loyer		242	-242	-100,00
75307100 CDAFA Charges		60	-60	-100,00
75309000 Loyer LE JOLI MAI		1 274	-1 274	-100,00
75309100 Charges LE JOLI MAI		865	-865	-100,00
75310000 VERSEMENTS DES FONDATEURS		2 485	-2 485	-100,00
75311000 Charges Sage Femme		1 216	-1 216	-100,00
75320000 Indemnités occupation locaux		834	-834	-100,00
75321000 Charges IREPS		566	-566	-100,00
75322000 Loyer Sexologue		1 772	-1 772	-100,00
75322100 Charges Sexologue		951	-951	-100,00
75323000 Loyer COXI NAIL		1 697	-1 697	-100,00
75323100 Charges COXI NAIL		865	-865	-100,00
75324000 Loyer APF		2 151	-2 151	-100,00
75324100 Charges APF		1 447	-1 447	-100,00
75325000 Loyer ECO		1 137	-1 137	-100,00
75325100 Charges ECO		767	-767	-100,00

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
75326000 Loyer DOME		1 706	-1 706	-100,00
75326100 Loyer DOME		687	-687	-100,00
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréc., prov. et transferts de charges	4 828	1 257	3 571	284,03
79120000 Transf.charges achats et ch.ex	4 828	1 257	3 571	284,03
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	3 090	5 190	-2 100	-40,47
71562000 Ménages		2 895	-2 895	-100,00
71600000 Locations salles		900	-900	-100,00
75800000 Produits divers gestion couran	199	113	85	75,13
75810000 Produits divers	2 891	1 282	1 609	125,58
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	271 473	241 602	29 871	12,36
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises et autres achats	711	1 610	-898	-55,81
60210000 Achats livres	711	1 610	-898	-55,81
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	77 098	71 314	5 784	8,11
60410000 PRESTATIONS SERV URAF	8 410	6 528	1 882	28,83
60611000 Eau udaf	505	517	-12	-2,29
60612000 Electricité udaf	2 540	2 643	-104	-3,93
60613000 Gaz	8 997	7 004	1 993	28,45
60614000 Achats	1 204	379	826	217,97
60630000 Achats de petit équipement	396	448	-52	-11,53
60630200 Fournitures		38	-38	-100,00
60632200 Achats materiel LIVRE A SOI	1 183	100	1 083	
60640000 Fournitures administratives	144		144	
60670000 Carburant udaf	936	359	577	161,08
60671000 Achats livres à soi	1 716	640	1 076	168,13
60672000 Achats atelier cuisine	573		573	
60673000 Achats caravane 10 mots	4 438		4 438	
60680000 Autres mat et fournitures udaf		5 870	-5 870	-100,00
60690000 Achats chaises	84	825	-741	-89,83
61352000 Location photocopieur	1 405	1 970	-565	-28,68
61510000 Entr. et réparations part I	1 810	1 022	788	77,17
61560000 Maintenance udaf	216	421	-205	-48,69
61561000 Securite	1 194	1 029	165	15,99
61562000 Menage	14 614	12 045	2 569	21,33
61563000 Photocopieur	2 480	1 173	1 307	111,39
61564000 Ascenseur	1 213	1 213		
61565000 Informatique	426	199	226	113,65
61566000 Porte entree	1 095	1 080	15	1,36
61567000 Entretien		247	-247	-100,00
61610000 Multirisques	1 728	1 767	-39	-2,18
61800000 Divers		30	-30	-100,00
61810000 Documentation udaf		76	-76	-100,00
61820000 Document		1 057	-1 057	-100,00
61830000 Documentation technique	576	316	260	82,29
62210000 Commiss et courtage sur achats		600	-600	-100,00
62261000 Honoraires udaf	8 344	8 423	-79	-0,94
62263000 Autres Honoraires / Udaf		1 200	-1 200	-100,00
62360000 Catalogues et imprimés	157	25	132	528,00

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

3000302 - ASS U D.A.F
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
62370000 Publications	95	95		
62380000 DIVERS POURBOIRE DON COURANT		30	-30	-100,00
62480000 DIVERS	283	160	123	76,88
62510000 Voyages et déplacements	81	323	-242	-74,95
62511000 Voyages déplact administrateur	1 929	2 489	-560	-22,50
62511100 Repas administrateurs	200	305	-105	-34,35
62511300 Représentations administrateur	287	236	51	21,47
62512000 Km salarier / intervenants	732	555	177	31,90
62512100 Repas salarier	30	46	-16	-34,21
62561000 Missions administrateurs	1 262	695	567	81,56
62570000 Receptions	1 346	1 646	-300	-18,23
62611000 La poste	1 213	1 052	160	15,23
62612000 Tel ligne fixe	2 609	3 538	-929	-26,26
62710000 Frais sur titres (achat,vente)	166	143	24	16,48
62810000 Formations extérieures	380	250	130	52,08
62811000 Cotisations cofiad udaf	100	505	-405	-80,20
Aides financières	17 039	16 845	194	1,15
65710000 Versés au titre des 10% du FS	11 084	10 890	194	1,78
65730000 Subventions interne fonctionnaire	5 955	5 955		
Impôts, taxes et versements assimilés	8 275	7 668	608	7,92
63330000 Formation continue (organisme)	1 771	1 594	178	11,15
63512000 Taxes foncières/udaf	6 504	6 074	430	7,08
Salaires et traitements	120 594	104 842	15 751	15,02
64110000 Salaires/udaf	108 072	102 807	5 265	5,12
64120000 Congés payés	2 279	1 122	1 157	103,17
64130000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	6 196		6 196	
64140000 Indemnités et avantages divers	4 048	914	3 134	342,89
Charges sociales	38 432	37 097	1 336	3,60
64510000 Urssaf/udaf	20 605	21 629	-1 024	-4,73
64521000 Mutuelles/Udaf	584	304	279	91,67
64521100 Cips/udaf	1 357	1 124	233	20,71
64531000 Cirric/udaf	7 471	7 405	66	0,89
64540000 ASSEDIC/udaf	4 799	4 318	481	11,15
64580000 Cotisations autres organismes	1 626	346	1 280	370,06
64710000 Prestations directes	440	440		
64800000 Autres charges de personnel	1 550	1 530	20	1,31
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	18 306	20 327	-2 021	-9,94
68110000 Amortissements/udaf	480	480		
68112000 Dot. amort. immob corporelles	17 826	19 847	-2 021	-10,19
Dotations aux provisions	1 135	1 675	-540	-32,24
68150000 Provision pour charges/udaf	1 135	1 675	-540	-32,24
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	2 142	255	1 887	740,01
65800000 Charges diverses gestion courante	1 973	78	1 894	
65860000 Cotisations liées vie statutaire	170	177	-7	-3,82
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	283 732	261 632	22 100	8,45
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-12 260	-20 030	7 771	38,80
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	336	208	128	61,64
76000000 Intérêts sur placements	336	208	128	61,64
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	336	208	128	61,64
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	234	235	-1	-0,23
66116000 Intérêts emprunts/udaf	234	235	-1	-0,23
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	234	235	-1	-0,23
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	102	-27	129	479,92
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	-12 158	-20 057	7 900	39,38
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion		372	-372	-100,00
77000000 PRODUITS EXCEPTIONNELS		372		-100,00
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		372	-372	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion		2 185	-2 185	-100,00
67000000 Charges exceptionnelles		2 185		-100,00
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		2 185	-2 185	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-1 814	1 814	100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	271 809	242 181	29 628	12,23
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	283 966	264 052	19 914	7,54
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-12 158	-21 871	9 713	44,41

DOSSIER DE GESTION

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

3000302 - ASS U.D.A.F.
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 Au 31/12/22	en % de CA	Du 01/01/21 Au 31/12/21	en % de CA	Variation	
					en valeur	en %
TOTAL DES RESSOURCES	43 997	100,00	865	100,00	43 132	
Ventes de marchandises - Coût d'achat des marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services) + / - Production stockée + Production immobilisée + Autres	43 997	100,00	865 3 795	18,56 81,44	43 132 -3 795	 -100,00
PRODUCTION DE L'EXERCICE	43 997	100,00	4 660	100,00	39 337	844,16
+ Cotisations et dons + Subventions d'exploitation - Consommation en provenance des tiers - Subventions accordées	1 347 218 212 77 810 17 039	3,06 495,97 176,85 38,73	1 387 195 908 72 924 16 845	160,32 22 648,31 8 430,50 1 947,39	-40 22 304 4 886 194	-2,90 11,38 6,70 1,15
VALEUR AJOUTEE PRODUITE	168 707	383,45	112 186	2 969,47	56 521	50,38
- Impôts, taxes et versements assimilés - Charges de personnel	8 275 159 026	18,81 361,45	7 668 141 939	886,42 16 409,13	608 17 087	7,92 12,04
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 406	3,19	-37 421	-4 326,08	38 826	103,76
+ Produits de gestion courante - Charges de gestion courante + Produits exceptionnels - Charges exceptionnelles - Provisions à caractère de charges	7 918 2 142	18,00 4,87	39 647 255	4 583,49 29,49	-31 729 1 887	-80,03 740,01
			372	42,96	-372	-100,00
			2 185	252,64	-2 185	-100,00
EXCEDENT BRUT CORRIGE	7 181	16,32	158	18,24	7 023	
+ Produits financiers - Charges financières + Résultat sur cessions d'actifs + Provisions financières	336 234	0,76 0,53	208 235	24,01 27,11	128 -1	61,64 -0,23
COUT DE FINANCEMENT	7 283	16,55	131	15,14	7 152	
- Impôts sur les bénéfices - Participation						
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	7 283	16,55	131	15,14	7 152	
+ Résultat sur cessions d'actifs - Dotation aux amortissements + Reprise sur amortissements - Dotations aux Provisions + Reprise sur Provisions - Dotation aux fonds dédiés + Reprise aux fonds dédiés + Subvention d'équipement virée au résultat	18 306 1 135	41,61 2,58	20 327 1 675	2 349,94 193,64	-2 021 -540	-9,94 -32,24
RESULTAT NET	-12 158	-27,63	-21 871	-2 528,44	9 713	44,41

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

3000302 - ASS U.D.A.F
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Valeur au 31/12/22	Valeur au 31/12/21
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	17 097,84	-21 962,52
+ Transferts de charges d'exploitation	4 828,12	1 257,21
+ Autres produits d'exploitation	4 436,32	39 776,74
- Autres charges d'exploitation	19 181,28	17 099,96
+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
+ Produits financiers	335,75	207,71
- Reprises sur Provisions financières		
- Charges financières	233,97	234,50
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions financières		
+ Produits exceptionnels		371,60
- Produits des cessions d'éléments d'actif		
- Subventions d'investissement rapportées au résultat		
- Reprises sur dépréciations ou provisions exceptionnelles		
- Charges exceptionnelles		2 185,32
+ Valeur comptable des immobilisations cédées		
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions exceptionnelles		
- Participation des salariés aux résultats d'entreprise		
- Impôts sur les bénéfices		
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	7 282,78	130,96
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	19 440,52	22 001,94
+ Reprises sur amortissements et provisions		
+ Résultat sur cessions d'éléments d'actif immobilisés		
+ Subventions d'investissement rapportées au résultat		
RÉSULTAT NET COMPTABLE	-12 157,74	-21 870,98

TABLEAU DE FINANCEMENT

3000302 - ASS U D.A.F.
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

		Capacité d'autofinancement	7 282,78
		= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	7 282,78
Acquisitions d'immobilisations		Cessions d'immobilisations	
Immobilisations incorporelles		Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles	22 241,66	Immobilisations corporelles	
Immobilisations financières	491,00	Immobilisations financières	
Charges à répartir			
Prélèvements compte de l'exploitant		Apports compte de l'exploitant	
Diminution des capitaux propres		Augmentation des capitaux propres	
		Subvention investissement	
Emprunts remboursés (capital)	2 974,21	Emprunts réalisés	317,60
TOTAL EMPLOIS	25 706,87	TOTAL RESSOURCES	7 600,38

LE FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL
diff. entre les cpts permanents et les actifs immobilisés

a diminué de 18 106,49

Augmentation stocks et des créances	11 057,11	Diminution stocks et des créances	
Diminution des dettes		Augmentation dettes	14 930,25
TOTAL	11 057,11	TOTAL	14 930,25

LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT
diff. entre l'actif renouvelé souvent et les dettes non fin.

a diminué de 3 873,14

Augmentation de la trésorerie		Diminution de la trésorerie	14 233,85
-------------------------------	--	-----------------------------	-----------

LA TRÉSORERIE

(= Fonds de roulement - besoin en fonds de roulement)

a diminué de 14 233,85

III. PRÉVISIONNEL 2023

N° de compte	Intitulé du compte	Budget 2022	Comptes 2022	Budget 2023
60 - ACHATS		26 400 €	27 399 €	34 325 €
61 - SERVICES EXTERIEURS		32 717 €	33 162 €	51 190 €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		22 500 €	19 215 €	22 150 €
63 - IMPOTS ET TAXES		8 000 €	8 275 €	8 600 €
64 - CHARGES DE PERSONNEL		154 080 €	159 026 €	156 935 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION CO		16 780 €	17 213 €	17 170 €
66 - CHARGES FINANCIERES		250 €	234 €	250 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES				
68 - DOTATIONS AUX AMORT. ET PROV		18 000 €	19 442 €	18 309 €
69- IMPOTS SUR LES BENEFICES		0 €		0 €
TOTAL DES CHARGES		278 727 €	283 966 €	308 929 €

N° de compte	Intitulé du compte	Budget 2022	Comptes 2022	Budget 2023
70- PRESTATIONS Français		6 000 €	3 100 €	15 500 €
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		229 351 €	218 212 €	244 450 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION C		46 177 €	45 334 €	46 379 €
76 - PRODUITS FINANCIERS		600 €	336 €	600 €
77- PRODUITS EXCEPTIONNELS				
78 - REPRISES SUR PROVISIONS		600 €	0 €	0 €
79 - TRANSFERTS DE CHARGES		2 000 €	4 827 €	2 000 €
TOTAL DES PRODUITS		278 727 €	271 809 €	308 929 €

RESULTAT DE L'EXERCICE	0 €	-12 157 €	0 €
-------------------------------	------------	------------------	------------

